

Les producteurs de lait devant la Commission d'industrie laitière

La Commission d'Industrie Laitière nommée par le ministère de l'Agriculture pour enquêter sur les divers problèmes de l'industrie laitière en général, et en particulier sur les griefs des producteurs expéditeurs de lait en nature dans les grands centres, a tenu au cours des dernières semaines plusieurs séances à Montréal. Inspecteurs de buanderie et fromagerie, distributeurs et cultivateurs ont tour à tour comparu devant la Commission et tous s'accordent à reconnaître que les Commissaires paraissent soucieux d'étudier et de peser toutes les suggestions en vue de trouver la meilleure solution dans chaque cas soulevé.

Il est un fait particulier que nous voulons souligner à l'attention des lecteurs du Bulletin des Agriculteurs. Lundi de cette semaine, 28 décembre, la Commission d'Industrie Laitière siégeait à Montréal sous la présidence de M. J.-F. Desmarais, président de la Coopérative Fédérée, (M. Elie Bourbeau, président de la Commission étant absent) a entendu l'exposé des griefs de 400 producteurs de lait du comté de Deux-Montagnes, qui se réunissaient à St-Hermas à la fin de novembre, et décidèrent de déléguer deux représentants pour présenter à la Commission un mémoire indiquant les griefs des producteurs de lait.

Les délégués des producteurs de lait du comté de Deux-Montagnes étaient M. Albert Laframboise de Ste-Scholastique et Jean Legault de St-Hermas, qui ont soutenu le point de vue des producteurs devant la Commission.

On trouvera ci-après le mémoire des producteurs qui avait été préparé sous forme de questionnaire lors du congrès de St-Hermas, en novembre dernier.

Chaque point de ce mémoire fut discuté en détail par les commissaires et les délégués des producteurs de lait.

Au cours de la discussion, MM. Laframboise et Legault ont fourni des chiffres quant au coût de production du lait dans leur région. Ils ont aussi établi, factures en main, que, par suite des coupes de prix, sous prétexte de lait passé à l'écrémage, les compagnies distributrices de lait de Montréal qui étaient supposées payer aux producteurs l'été dernier, 17 sous le gallon de lait ou \$1.70 du 100 lbs, avaient en réalité au cours du mois de juillet et août 1931, retourné aux producteurs (déduction faite de .02 1/2 sous de transport) .09 à 13 sous du gallon au lieu de .17 sous.

Les chiffres mentionnés pour 3 laiteries en particulier et non dans les moins importantes, s'établissent comme suit: .12 1/2 sous, 103:10 sous et 11:9/10, déduction faite de .02 1/2 sous pour transport de chez le producteur aux laiteries.

Voici maintenant le texte du mémoire des producteurs du comté de Deux-Montagnes:

ÉBAUCHE D'UN QUESTIONNAIRE AYANT TRAIT À LA RECHERCHE DES GRIEFS DES PRODUCTEURS DE LAIT VENDANT LEUR LAIT EN NATURE SUR LES GRANDS MARCHÉS DE LA PROVINCE. ET AUCUN MEILLEURS MOYENS A PRENDRE POUR REDRESSER CES MEMES GRIEFS.

GRIEFS DES PRODUCTEURS — DANS VOTRE OPINION, QUELS SONT LES PRINCIPAUX GRIEFS DES PRODUCTEURS DE LAIT EN RAPPORT AVEC LE MARCHÉ ACTUEL?

- 1 — Absence de contrat liant les producteurs et les acheteurs, d'où le producteur est exposé à perdre son marché d'un jour à l'autre.
- 2 — Insolvabilité d'un certain nombre de distributeurs ou de compagnies distributrices de lait; d'où perte partielle ou totale de la valeur d'une production durant 2 ou 3 mois (affaire parfois de \$200. à \$500.).
- 3 — Fixation des prix du lait considérablement en dessous du coût de production. Un gallon coûte en moyenne .25 et est payé environ .15 (travail à perte).
- 4 — Coupure injustifiée des prix, par l'envoi à l'écrémage d'une partie du lait expédié.
- 5 — Absence de contrôle de la part des producteurs sur les épreuves du lait.
- 6 — Payer irrégulièrement du lait; condition entraînant de sérieux embarras aux producteurs.
- 7 — Empêchement de disposer à son gré d'un surplus de son lait, même quand l'acheteur dit que le marché à lait est encombré.
- 8 — Refus d'acceptation du lait sans avertissement au préalable et absence de délai laissé au producteur pour remédier à certains manquements de sa part; d'où le producteur perd son marché pour parfois des semaines entières et fait des pertes d'argent considérables.
- 9 — Fixation des prix du lait sans consultation des producteurs.
- 10 — Absence d'une base satisfaisante dans le paiement des prix du lait.

REMEDES PROPOSES — QUELS REMEDES PROPOSEZ-VOUS POUR LE REDRESSERMENT DE CES GRIEFS?

- 1 — Établissement d'un contrat bilatéral entre producteurs et acheteurs.
- 2 — Passation d'une loi par la Législature de Québec, pour établir le degré de solvabilité des acheteurs de lait et le montant des garanties financières qu'ils doivent offrir.
- 3 — Fixation des prix du lait par une Commission composée de producteurs, de distributeurs et de techniciens, qui devront se baser sur le coût de la production du lait.
- 4 — Prix du lait payé en rapport avec le % de gras, dont la base moyenne sera 1.3%, avec prime additionnelle de 3 centins pour chaque dixième de gras au-dessus de 3.3% et déduction de 3 centins pour chaque dixième de gras au-dessous de 3.3%.
- 5 — Prix du lait établi deux fois par année: Le 1er juin (pour 4 mois d'été) et le 1er octobre (pour 8 mois d'hiver).
- 6 — Payer du lait bi-mensuellement.
- 7 — Permission laissée au producteur de disposer à son gré de tout le surplus de lait qu'il s'est engagé à fournir à son distributeur.
- 8 — Garantie d'un délai de 3 semaines donné au producteur pour porter remède à certains manquements de sa part.

VENTE DU LAIT PAR CONTRAT. A—QUELS SONT LES POINTS QUI DEVRAIENT FAIRE MATIERE A UN CONTRAT BILATERAL ENTRE PRODUCTEURS ET ACHETEURS?

- 1 — Quantité de lait (marge de 20%) à fournir au cours des 8 mois d'hiver, savoir, du 1er octobre inclusivement au 1er juin exclusivement; et au cours les 4 mois d'été, de juin à octobre.
 - 2 — Dosage moyen du lait fixé à 3.3% de gras.
 - 3 — Paiement du lait d'après sa richesse moyenne en gras, savoir 3.3%.
 - 4 — Prime additionnelle de 3 centins pour chaque dixième d'augmentation au-dessus de 3.3% de gras; et déduction de 3 centins pour chaque dixième de diminution au-dessous de 3.3% de gras.
 - 5 — Un mois de grâce laissé à un producteur pour s'amender dans le cas de manquement à son contrat.
 - 6 — Fixation des prix deux fois par année, au 1er juin et au 1er octobre, par une Commission composée de producteurs, de techniciens et d'acheteurs.
 - 7 — Tout autre remède proposé plus haut.
- B — SERIEZ-VOUS D'OPINION QU'IL SERAIT OPPORTUN DE DEMANDER A LA COMMISSION PROVINCIALE DE PREPARER ELLE-MEME LE FORMULAIRE APPROPRIÉ A CE CONTRAT OU BIEN, PRÉFÉRÉZ-VOUS SOUMETTRE CETTE QUESTION A UNE COMMISSION SPÉCIALE, COMPOSÉE DE PRODUCTEURS DE LAIT, DE TECHNICIENS ET D'ACHETEURS?
- Réponse — La Commission pourrait être priée de le faire.
- GARANTIE FINANCIERE DONNEE PAR DISTRIBUTEURS DE LAIT. — QUE PENSEZ-VOUS DEVOIR ÊTRE LA NATURE DES GARANTIES FINANCIERES, QUE DEVRAIENT POUVOIR FOURNIR LES DISTRIBUTEURS DE LAIT POUR QU'UN PERMIS DE FAIRE LE COMMERCE DU LAIT LEUR SOIT ACCORDÉ?
- Réponse: 1 — 75% payé de la valeur de l'établissement.
- 2 — Une encaisse de 75% de la valeur du lait acheté bi-mensuellement.

A la lecture de ce mémoire et par ce que nous avons dit précédemment, on peut juger de l'importance de la discussion à cette occasion. Nous n'ajoutons qu'un mot. Les producteurs de lait du comté de Deux-Montagnes ont bravé les représailles possibles pour exposer leurs griefs devant la Commission; les producteurs de lait des autres régions se doivent de suivre cet exemple. Qu'on organise d'autres assemblées semblables à celle de St-Hermas. Les griefs des producteurs des autres régions sont les mêmes, mais il faut renouveler la pression. Les membres de la Commission d'Industrie Laitière paraissent bien disposés, c'est le temps pour les producteurs de surveiller leurs intérêts; personne autre ne les surveillera pour eux.

Dans l'intérêt même des producteurs intéressés, nous souhaitons que notre appel soit entendu.

Donat-C. NOISEUX.

L'organisation du crédit agricole en France

Dans tous les pays du monde, et particulièrement en Europe, la question du crédit agricole se pose avec insistance. Les nations qui ont, au cours des douze dernières années, accompli leur réforme agraire et distribué les terres des grands domaines aux paysans, ont vite reconnu la nécessité de compléter ces mesures par de larges ouvertures de crédit aux nouveaux propriétaires.

En France, c'est pour aider les paysans non encore pourvus de terres à en acquérir, pour permettre à ceux qui possèdent déjà le sol de le mettre en valeur, pour aider les paysans à traverser la crise économique que l'organisation du crédit agricole a été instituée et, depuis le début du siècle, sans cesse perfectionnée.

Elle forme aujourd'hui un ensemble complet et solide et dont la description n'est pas sans intérêt. Nous nous proposons de l'exposer dans les lignes qui suivent. On verra que nos institutions actuelles sont le résultat d'efforts patients et d'un programme constamment modelé sur les données de l'expérience.

C'est la loi du 5 novembre 1894, œuvre de M. Méline, qui en a constitué les premières assises. Elle autorisait les membres des syndicats professionnels agricoles à créer les sociétés de crédit agricole ayant pour objet de faciliter et de garantir les emprunts de leurs membres. Il ne s'agissait là que de prêts à courts termes, destinés à fournir aux paysans, à conditions raisonnables, leurs fonds de roulement. Ces sociétés ne pouvaient compter que sur leurs propres capitaux ou sur les dépôts qu'on les autorisait à recevoir; mais aucune aide extérieure ne leur était accordée.

Autant réduites à ces simples moyens, il était évident qu'elles ne pouvaient que végéter. Heureusement l'Etat allait bientôt pouvoir disposer en leur faveur d'une petite dotation: en 1896, quand fut renouvelé le privilège d'émission de la Banque de France, on stipula qu'elle verserait au trésor une avance de dix millions de francs sur la redevance annuelle qu'elle lui devait.

Une loi du 31 mars 1899 décida que cette avance serait attribuée aux caisses de crédit agricole qui s'étaient créées depuis quatre ans.

Désormais le crédit agricole était lancé; d'autres subventions et dotations allaient le soutenir et des lois multiples allaient lui permettre de prendre de nouvelles formes et d'atteindre des buts variés. Citons seulement la loi du 29 décembre 1906, qui institua le crédit à long terme en faveur des coopératives agricoles, la loi du 19 mars 1910 qui facilitait l'accès à la propriété rurale au moyen de prêts à long terme à taux réduits, la loi du 9 avril 1918, qui tendait au même but en faveur des victimes de la guerre.

Tous ces textes avaient fini par former une législation assez complexe et, en apparence, mal coordonnée. Il fallait codifier, simplifier et améliorer; c'est à quoi pourvut la loi du 5 août 1920, qui constitue aujourd'hui la charte fondamentale du crédit agricole en France. Elle résultait d'études approfondies, auxquelles avaient participé des représentants des intéressés, et son vote était rendu indispensable par la situation de l'agriculture française au lendemain de la guerre et des besoins immédiats et urgents de reconstruction.

N'est-elle fait que codifier et coordonner les textes antérieurs que la loi de 1920 eût été dix fois bienfaisante. Mais elle ne s'en tint pas là et contenait des innovations dont l'utilité ne s'est pas démentie, car elles se justifiaient par l'expérience acquise et par les tâches nouvelles à entreprendre.

De ces innovations l'une des principales consistait dans l'organisation du crédit à moyen terme, destiné non plus à l'achat de la terre ou aux besoins de trésorerie courante, mais principalement à l'achat de matériel et de bétail, dont le prix, trop lourd pour s'imputer sur le budget d'une année, exige cependant un amortissement relativement rapide. Les prêts à moyen terme ainsi prévus sont remboursés en dix ans au maximum. En même temps la limite supérieure des prêts à long terme était élevée et de nouvelles facilités étaient accordées pour les obtenir.

L'autre innovation importante de 1920 consistait dans la création d'une caisse nationale de crédit agricole (appelée d'abord office national). Cette Caisse allait devenir le banquier des agriculteurs, de leurs groupements professionnels et de leurs sociétés de crédit, autorisés à recevoir des dépôts de fonds, elle allait devenir l'instrument de compensation des besoins et des ressources de crédit de l'agriculture française.

D'autre part, la Caisse Nationale se trouvait toute désignée pour gérer les divers fonds, avances ou subventions, destinés au crédit agricole. La loi de 1920 lui confiait la gestion des crédits ouverts par une loi du 4 mai 1918 pour la mise en culture des terres abandonnées au cours de la guerre; c'était là une première dotation de 100 millions pour ses caisses. Elle sut obtenir le remboursement des fonds ainsi prêtés. A la fin de 1931, plus de 92 millions avaient été remboursés par les bénéficiaires d'avances; le reste sera sans doute irrécouvrable en grande partie, par suite de la disparition ou de l'insolvabilité de débiteurs trop cruellement éprouvés par la guerre.

La création de la Caisse Nationale s'imposait pour donner une impulsion nouvelle et une orientation commune aux diverses caisses existantes, ainsi que pour utiliser au maximum les sommes, aujourd'hui considérables, dont dispose le crédit agricole. Jusqu'en 1920, ce rôle de distribution générale des fonds de crédit était assumé directement par le ministère de l'Agriculture. Insuffisamment outillé pour cette tâche, gêné par les règles formalistes et d'ailleurs saluaires) de notre comptabilité publique, il se trouvait débordé.

La Caisse Nationale, organisme autonome, fonctionne comme un véritable établissement bancaire d'initiative privée. Mais son Conseil d'Administration fonctionne sous le contrôle d'une commission qui préside le ministre de l'Agriculture et dans laquelle siègent, à côté de fonctionnaires et de parlementaires, des délégués élus par les caisses régionales de crédit agricole. En outre, la Caisse Nationale est placée sous le contrôle de l'Inspection des finances et de la Cour des Comptes.

— Si je ne me trompe pas, dit l'un des rentiers, c'est le garçon d'Alfred? Si ça change! Comment va ton père?

— Il va mieux maintenant, mais, vous savez, on a eu bien peur de le perdre. Il est maintenant hors de danger.

— Il souffrait de la même maladie que moi, articule M. Rivard, la voix soudainement voilée. Mais Alfred s'est bien "magné" à l'ouvrage et au mauvais temps.

— Tu connais cette jeunesse-là? me dit Mathieu en m'indiquant le jeune cultivateur?

— Si je connais Albert; nous avons été élevés ensemble. Et vous, M. Mathieu, le commerce, comment va-t-il?

— Ça va pas fort et pas vite, mais il y en a d'autres qui sont plus à plaindre. C'est pas comme il y a dix ou douze ans. Ça presque pas de bon sens. Demande à Albert, les habitants donnent leurs produits. Dans le village il n'y a plus d'ouvrage; le docteur Langlais est parti l'été dernier, il crevait de faim. Le village se vide et il y a plusieurs maisons condamnées dans les rangs.

— C'est vrai, intervient M. Rivard, il y a jusqu'à M. le curé qui se lamente pour sa dime et trouve que les grand'messes sont clairsemées.

— Non, ça n'a pas de bon sens et ça ne peut pas durer longtemps comme cela, réplique le jeune cultivateur. Vous lisez les journaux et il faudra bien qu'ils finissent par nous donner un Crédit agricole raisonnable.

— Je l'espère sincèrement, fin-je. Mais, à ce sujet, il paraît y avoir un certain nombre de nos députés et conseillers législatifs qui semblent croire que les habitants veulent emprunter pour faire des dépenses inutiles ou dangereuses: acheter ci, acheter ça.

— Ils sont simplement dans les palettes, dit Albert; les habitants en général et la plupart veulent emprunter pour payer un intérêt moins élevé et diminuer les paiements annuels. Beaucoup aussi en ont l'argent et profiteront pour obtenir un rabais des détenteurs d'hypothèques. Préparez-vous, nous autres, les rentiers, pourvu qu'Albert en pointant un doigt menaçant vers nos deux vieux amis et en éclatant de rire.

— Moi, réplique le père Rivard, si j'avais mes \$5,000.00 tout de suite, je serais bien prêt à faire une diminution de quelques cents piastres. De la belle argent, c'est rare de nos jours.

— Si on vote un crédit agricole à Québec, interroge l'autre rentier, ça va-t-il faire baisser le taux de l'intérêt en général? Vous savez, j'ai \$4,000.00 en débetures et je compte là-dessus pour mes vieux jours.

— Ne vous inquiétez pas, M. Gagnon, répondez-je. La difficulté pour nous, répondez-je. La difficulté de l'argent.

— L'argent, l'argent, réplique Albert, avec vivacité, tous les détenteurs d'hypothèques qui vont être remboursés, il va falloir qu'il le place quelque part, leur argent.

— En d'autres termes, dis-je, en riant, ce serait simplement un déplacement d'argent, que le crédit agricole. D'une main, le gouvernement prêterait aux cultivateurs, de l'autre il emprunterait le même argent ou à peu près des détenteurs remboursés à l'aide d'un emprunt domestique et tout le monde serait content.

Je souhaite bien aussi, intervient Albert, que les conditions d'emprunt soient plus faciles et les formalités moins longues et moins compliquées. Pour moi, il y a le 5% que garde la commission actuelle que je trouve un peu fatigant. Je ne m'y entends pas beaucoup, mais il me semble que les frais d'administration du crédit agricole pourraient être moins élevés.

Prenez les inspecteurs, pourquoi ne pas avoir des inspecteurs sur place? Il y a les notaires qui ne demanderaient pas mieux, eux autres, et qui sont au courant de la valeur des terres et de la situation exacte du cultivateur. Puis on parle des Caisse populaires. Là où il y en a, le gérant aurait intérêt à faire un rapport fidèle.

M'est avis, dis-je, que ça va aussi aider beaucoup à ces Caisse populaires, le nouveau crédit agricole. Si je viens jamais à avoir quelques piastres, je les placerai là plutôt que dans les banques qui ne veulent pas avancer un sou aux agriculteurs. A propos de crédit agricole, avez-vous envoyé dans la paroisse une pétition au ministre de l'Agriculture?

Qu'il répondez Albert, et c'est votre humble serviteur qui l'a fait circuler. Beaucoup signent sans conviction, croyant que ça n'aurait pas de résultats. Ça sert à rien de se lamenteur, hein; faut faire quelque chose et se faire entendre; les journaux comme le Bulletin des agriculteurs et d'autres qui nous ont appuyés à ce sujet, méritent d'être encouragés.

Il y a aussi l'Union catholique des cultivateurs qui a fait son devoir et les habitants devront le reconnaître. Et en attendant, moi, je ne m'ennuie pas avec vous autres, mais je saute dans mon sleigh et je remonte chez nous. Bonjour, tout le monde.

Et tandis que s'éloignait le sleigh au son des grelots, le père Mathieu conclut: "Il finira par faire quelque chose de bien, ce garçon-là."

TRIBUNE LIBRE

Notre-Dame des Pins, 3 décembre 1931. Le Bulletin des Agriculteurs, Montréal.

Monsieur le Rédacteur, Encore un petit espace, s'il vous plaît, afin de m'entretenir avec vos lecteurs d'un sujet qui, le crois, doit en intéresser plusieurs d'entre eux. Je veux parler de l'argent que l'on a dépensé un peu partout pour l'élargissement et le redressement des routes nationales afin de procurer du travail aux chômeurs. C'est très bien de donner de l'ouvrage à ceux qui en ont besoin, mais est-ce que cet argent a été dépensé pour le plus grand bien en général? Non, je ne le crois pas, car dans plusieurs cas, cet argent, tout en employant les mêmes chômeurs, aurait pu être employé à des endroits beaucoup plus nécessaires que là où on l'a employé. Cet argent n'aurait-il pas été dépensé plus utilement pour l'amélioration de nouvelles routes dans les rangs pour faciliter les communications aux cultivateurs de ces rangs qui sont les plus éloignés des affaires et qui ont en plus leurs chemins de front et leurs routes à leur charge. Non, cet argent on l'a employé dans l'élargissement et le redressement des courbes afin de procurer plus de confort aux touristes et aux automobilistes qui trouvent les chemins trop étroits et les courbes trop dangereuses. Je conseillerais à ceux-là de venir conduire une journée dans les rangs, apprendre à contourner une roche et une ornière sans tomber dans le fossé et cela dans un chemin de sept à huit pieds de largeur. Je suis sûr que le soir, en retournant chez eux, la route nationale leur paraîtrait large et les courbes faciles à tourner. En employant cet argent dans les chemins non améliorés, on aurait évité bien des déboursés que l'on a faits pour achats de terrains et déplacements de bâtisses. Cela aurait eu pour avantage de donner du travail plus longtemps aux chômeurs, sans compter que les cultivateurs de ces rangs, qui n'ont jamais rien gagné avec la voirie, auraient eu du travail pour leur aide à payer leurs taxes. Ce sont encore les mêmes cultivateurs cette année comme dans le passé, qui ont bénéficié de ces travaux en travaillant, en vendant du terrain et de la grève, tandis que nous les cultivateurs éloignés, il nous faut nous contenter de mauvais chemins et payer des taxes. Mais il y a un fait plus que cela, c'est que ceux qui possèdent des autos, dans ces rangs, non par leur utilité, malgré qu'il leur en coûte beaucoup plus cher pour voyager dans ces chemins, sont obligés de payer le même taux de licence, pour s'en servir dans leurs propres chemins, environ cinq à six mois par année, que ceux qui s'en servent dix et même douze mois et cela toujours sur les chemins entretenus par le gouvernement. Il faut en toute justice que le gouvernement fasse quelque chose à cette session pour combler cette lacune. On dira peut-être: des chemins gravelés dans tous les rangs de la province, vous n'y allez pas, ça coûterait trop cher! Il est vrai, cela coûterait assez cher, mais au moins que l'on réduise le taux de licence d'auto afin de ne pas nous faire payer pour les autres. Donc, cultivateurs des rangs et des paroisses éloignées des routes nationales, unissons-nous pour demander à nos gouvernements de nous rendre justice en nous accordant une demi-licence. Je désire rais être aidé dans la tribune libre

de ce journal pour réclamer une chose qui me paraît juste et raisonnable. Bien à vous, Otilion GILBERT

Quand on rejette ce qui est bon

Lac aux Sables, 7 dec. 1931 Amis lecteurs,

Vous voyez comme moi que l'indignation est grande et générale dans la province au sujet du bill Dillon, bill qui a pour but de valider les élections du 24 août dernier. Nous lisons dans l'Écriture sainte: Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés, mais jugez-vous vous-mêmes sévèrement pour que Dieu puisse vous juger dans sa grande miséricorde. Le gouvernement ne veut pas être jugé, il se juge lui-même et il ne se juge pas sévèrement. Il sait par l'expérience du passé que le peuple l'a toujours jugé avec grande miséricorde et il se confie à la grande miséricorde du peuple pour l'avenir. Adam et Eve, dans le paradis terrestre, après leur grande injustice envers leur Créateur, ont reconnu leur nudité, et ils se sont cachés. Si Adam vivait encore de nos jours, il est probable qu'il commettrait encore la même faute et, après avoir vécu en contact avec une société dépourvue de tout respect humain, il ne se cacherait plus.

La société actuelle et moderne s'enorgueillit de sa science et il faut admettre que la science est rendue au suprême degré; mais ce qui est plus regrettable, c'est que la science du vice a fait autant de progrès par ses ruses et son habileté, jusqu'au point qu'aujourd'hui le vice s'exalte et l'injustice est prônée et sans gêne. S'il avait été trouvé dix justes dans le monde, cette malheureuse ville coupable aurait été épargnée, mais il n'y en avait que deux. Quand nous aurons dix députés oppositionnistes à Québec, il n'y aura rien à craindre, mais, connaissant la faible mentalité de l'électorat, au prochain appel au peuple, sans aucun doute, nous en aurons plus que deux. Napoléon Ier, en se servant de tous les moyens, bons comme mauvais, est devenu empereur de tout le globe pendant vingt-quatre heures; quelques jours après, il était exilé à l'île Sainte-Hélène, et la tradition nous dit qu'il ne faut pas parler de cet homme, parce qu'il a fait trop de bien et trop de mal. Il serait bien regrettable que ceux qui viendraient après nous soient tenus de garder le silence sur le gouvernement de Québec.

Amis lecteurs, plus haut, j'écris la faible mentalité de l'électorat. Je retire cette parole et je vous en demande pardon, mais je suis dans les journaux, avec grande attention, ces délégations toutes récentes qui vont à Québec pour réclamer les réalisations du programme conservateur. Inutile d'en donner la substance, vous la connaissez comme moi. Le gouvernement refuse et je l'en félicite, parce qu'il a proclamé en face de toute la province de Québec: votez pour moi, si vous êtes satisfaits, et je ferai de même à l'avenir, et vous avez voté pour lui. Puisque le programme conservateur faisait votre affaire, c'était de l'accepter, le 24 août dernier. On méprise bien l'ex-chef de l'opposition, Camilien Houde. Chose remarquable, c'est que dans son programme, il était stipulé qu'il donnerait la province d'un crédit agricole, d'allocations familiales, de la pension du vieillard, et qu'il

(Suite à la deuxième)

Pensez au Bulletin et à vous-même en même temps

Voulez-vous comme prime un joli rasoir de sûreté comme celui représenté dans la vignette ci-dessous?



Recrutez-nous un nouvel abonné au "Bulletin des Agriculteurs", à \$1.00 pour 1 an, et vous recevrez un rasoir pour vous-même et nous en enverrons un aussi à votre abonné nouveau.

Tous nos abonnés peuvent gagner cette jolie prime. Aidez ainsi à augmenter la circulation du "Bulletin des Agriculteurs" et le "Bulletin" continuera à vous aider.

Un moratoire nécessaire à nos cultivateurs

Un mémoire à nos gouvernants, par M. Napoléon Garceau, de Drummondville

Cette loi s'impose. Je lisais dans la Presse du 28 novembre, à la page 37, dernière colonne, que la France avait délégué qu'un père de famille sans ouvrage ne pouvait être expulsé de son foyer.

Cette mesure passée par un pays où le nombre des chômeurs est infime relativement à la population m'a convaincu davantage de la nécessité d'un moratoire pour les cultivateurs de cette Province.

En France les législateurs sont penchés sur le peuple, et au lieu d'employer toutes leurs énergies et les ressources de la nation à des dépenses somptuaires, à tenter de maintenir un organisme financier qui croule, ils ont le sens commun d'employer ces énergies et une partie de ces ressources à soutenir et à rendre productif l'effort du travailleur de la terre et de la ville.

Ce souci des masses explique en grande partie pourquoi cette France tant conspuée supporte la crise mondiale plus facilement que tout autre pays.

Je sais qu'un lendemain de la guerre il était aussi interdit aux propriétaires, du moins de Paris, de profiter du "boom" du temps pour augmenter leurs loyers.

Là-bas, le petit, le faible, a toujours été l'objet de la sollicitude des gouvernants.

Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui se fait là-bas pour accorder ici cette protection à ceux qui ont le plus besoin?

Je lisais aussi que lors d'une entrevue avec le Premier Ministre de cette Province, assisté du Ministre de l'Agriculture, du Ministre de la Voirie, du Ministre de la Colonisation, de représentants de l'Union Catholique des Cultivateurs, que Messieurs les Ministres, tout en admettant qu'au moins 25 pour cent des cultivateurs étaient dans l'impossibilité de rembourser leurs obligations, se refusaient d'accorder la requête de cette déléguation qui demandait la création immédiate d'un crédit agricole.

Quelle différence de mentalité entre les gouvernants de notre Province et ceux de là-bas!

La demande de l'Union Catholique des Cultivateurs était plus que modérée dans les circonstances.

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement la création d'une institution financière spéciale aux cultivateurs, mais un MORATOIRE qui interdirait pendant l'espace d'un an toute poursuite pour le recouvrement de dettes tout occupant de la terre à quelque titre que ce soit, fermier, locataire hypothécaire ou privilégié contre tout occupant de la terre à quelque titre que ce soit, fermier, locataire ou propriétaire.

Je sais par expérience personnelle que plus d'un tiers des cultivateurs de notre région, par l'enquête que j'ai faite, par la lecture des journaux, sont en déconfiture et que les conditions sont à peu près les mêmes dans notre Province, sauf dans certains comtés particulièrement favorisés.

Le décaissement s'est emparé d'eux et si on n'y apporte remède la plupart d'entr'eux abandonneront la terre ou seront forcés de l'abandonner.

Les villes sont déjà surpeuplées; les gouvernements sont obligés de dépenser des millions dans des travaux, la plupart du temps somptuaires, pour donner de l'ouvrage au plus grand nombre possible.

Pourquoi ne prend-on pas les moyens d'empêcher l'augmentation de ces chômeurs des villes?

Il n'y en a qu'un à l'heure actuelle qui serait efficace: c'est le MORATOIRE en faveur des cultivateurs. Les millions dépensés jusqu'à présent ne sont que des palliatifs qui n'ont qu'un effet temporaire, mais n'apportent jamais remède à la situation, à moins que l'on ne traite le mal dans sa racine.

Le remède c'est le retour à la terre: mais pour provoquer ce retour à la terre, il faut d'abord empêcher l'exode, protéger celui qui est sur la terre ou celui qui viendra, prévenir qu'il ne soit la victime de la convoitise de ses créanciers ou encore à la merci des agents des syndics ou faillites.

Si nos gouvernants avaient le souci de s'informer des conditions réelles, des misères, de l'anxiété de nos campagnes, ils comprendraient qu'à moins de se pencher sur le peuple des campagnes immédiatement ils accentuent la crise et préparent un désastre.

Le Premier Ministre, bien qu'il admette que 25 p. c. des cultivateurs sont dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations, ne se propose que d'étudier la création d'un crédit agricole.

Quand, il y a dix ans, une crise subite s'est déclarée, il a dans le temps nommé une Commission pour étudier cette question, et après dix ans, après l'envoi d'une autre Commission dans les pays d'Europe, après les promesses faites lors des élections, encore aujourd'hui il ne fait qu'étudier, et pendant ce temps-là, nos campagnes se dépeuplent, notre population se démoralise.

Quelles raisons peut-on invoquer contre un MORATOIRE?

Qu'il porterait atteinte au crédit de la Province, qu'il constituerait une injustice vis-à-vis les créanciers.

Comment peut-il porter atteinte au crédit de la Province plus que ne l'a fait cette déclaration du Ministre des Affaires Municipales: "que nombre de municipalités sont dans l'impossibilité de rembourser leurs obligations"?

Sur quoi repose le crédit de la Province, si ce n'est sur la prospérité générale?

Comment une mesure qui a pour objet d'empêcher l'avilissement du prix des fermes et de leurs produits peut-elle nuire au crédit de la Province?

Dans le cas du village de Rouyn et des autres municipalités, la Législature n'est-elle pas saisie d'un projet de loi qui n'est qu'un moratoire plus ou moins prononcé?

Quand nos campagnes se seront dépeuplées à tel point qu'elles ne pourront rencontrer leurs obligations, la Législature ne sera-t-elle pas forcée de faire ce qu'elle fait pour Rouyn?

Pourquoi attendre au lieu de prévenir?

Le crédit de la Province, de même que ses ressources, doit être employé à la protection de ses habitants, à assurer sa prospérité.

La prospérité ne peut revenir qu'en autant que l'exode rural aura cessé et que les terres abandonnées seront réhabitées, et la chose ne peut se faire qu'en autant qu'un MORATOIRE protège le cultivateur actuellement sur sa ferme et ceux qui y reviendront.

Quand nos campagnes seront repeuplées, le nombre des chômeurs dans les villes sera virtuellement réduit à zéro ou au nombre habituel des chômeurs en temps normal.

L'activité de nos campagnes retournera à la Province le crédit dont elle aura disposé en faveur de ses habitants.

Et pour les créanciers ou bailleurs de fonds, y aurait-il injustice?

Quand le prêteur a consenti le prêt ou encore quand le vendeur a accepté l'hypothèque de bailleur de fonds pour garantir son prêt, les conditions économiques permettaient à l'acheteur de croire que l'obligation qu'il assumait pouvait être remboursée, et le prêteur était satisfait de la garantie alors offerte.

Aujourd'hui que les conditions économiques sont différentes, que la terre vendue ne représente plus la valeur qu'elle représentait autrefois, pourquoi serait-il injuste que le créancier ne participe pas à une perte indépendante de la volonté de son débiteur, tout comme le débiteur lui-même, non pas parce qu'elle était vendue, mais à cause de conditions économiques, extraordinaires, il se trouverait alors dans les circonstances de l'acheteur et il subirait la dépréciation du prix et de la valeur. Le moratorium ne l'empêche que de poursuivre l'exécution d'une obligation, mais le laisse créancier quand même.

Dans une crise comme celle-ci, il ne serait pas juste qu'il n'y eût que les débiteurs qui en fussent les victimes premières. Il faut que le fardau soit porté autant que possible par tous, et logiquement il devrait être porté plutôt par le créancier que par le débiteur, qui a déjà payé à ses créanciers dans bien des cas plus que ne vaut à l'heure actuelle la terre, dont l'achat l'a rendu débiteur. Ce créancier a reçu des fois la moitié de sa créance première, d'autres fois plus, et si on n'impose pas un moratorium, il reprendra cette terre après avoir reçu de tels acomptes. Dans ces cas, la perte n'est subie que par le débiteur.

Il y a plus; à cause de l'avilissement des prix et des fermes, des produits de la ferme, des denrées de tout genre, la créance représente un capital plus considérable que lors du contrat, puisque la puissance d'achat des dollars que représente sa créance a augmenté dans des proportions démesurées.

Il y a trois ans, un dollar achetait à peine deux livres et demi de beurre, un peu plus qu'une poche de patates, etc., et aujourd'hui, le même dollar achète cinq livres de beurre, deux ou trois poches de patates, etc. On peut acquiescer aujourd'hui deux, trois fermes, avec le même montant qu'il fallait alors pour en acheter une seule. La somme qui est due aux créanciers représente donc une richesse deux fois, trois fois plus grande que lors du contrat.

Même si cette richesse reste improductive pendant un an, et si elle n'est productive que d'un revenu diminué de moitié, et pendant cinq ans, ce créancier ne fait aucune perte; on ne l'empêche de percevoir qu'une partie des gains ou des profits, qu'il n'espérait même pas lors de la transaction. Dans le cas où ce créancier a reçu la moitié de sa créance, cette moitié lui constitue une richesse tout aussi importante et peut-être plus qu'autrefois, ou égard aux conditions économiques actuelles.

Pourquoi son débiteur perdrait-il son capital, le fruit de ses labeurs, quand un moratorium et une diminution du taux d'intérêt pendant cinq ans peuvent empêcher cette perte, sans rien enlever au créancier de ce qui était prévu?

La justice, l'équité imposent ces mesures.

Le moratorium s'impose, je le répète, mais il est tout aussi nécessaire de réduire le taux de l'intérêt sur toute obligation comportant hypothèque ou privilège sur la terre, au moins pour cinq ans, et ce taux de l'intérêt ne doit pas dépasser 3 p. c. Ceci permettrait au débiteur de se rétablir quelque peu économiquement et lui redonnerait la confiance et le courage dont il a besoin pour s'imposer les nouveaux sacrifices qu'exigent son état, sa condition. Ses sacrifices seront encore plus lourds que ceux du créancier qui ne perdra qu'un gain non prévu et USURAIRES dans les circonstances.

Il faudrait aussi en même temps que ce moratorium serait décrété avec la réduction du taux d'intérêt, que le cultivateur soit informé qu'une banque agricole va être constituée.

Je dis banque plutôt que crédit, parce que l'institution financière nécessaire au cultivateur doit être pour lui ce que les banques sont au commerce et à l'industrie.

Le commerçant ou l'industriel empruntent des banques sans être obligés de donner une hypothèque; on met en ligne de compte, d'abord sa valeur morale, ensuite ses biens, et l'on prête plutôt sur la garantie morale que sur la garantie physique. L'expérience est là pour démontrer que ces seules garanties sont suffisantes, puisque nos banques ont su vivre et prospérer.

Le cultivateur pourrait, en outre, emprunter de ces institutions en donnant privilège sur ses meubles, roulant et récoltes comme l'industriel peut le faire en vertu de la section 88 de l'Acte des Banques.

Rien n'empêche que cette Banque ait aussi pouvoir pour des emprunts à long terme, de prendre une garantie hypothécaire. Cette Banque ou ce crédit Agricole ne chargerait qu'un taux maximum de 3 p. c. Je sais que l'on est sous l'impression dans des milieux agricoles que le cultivateur seul payerait 4 p. c., mais l'expérience que j'ai de leurs misères économiques du plus grand nombre, de ceux qui ont besoin d'emprunter, ne leur permet pas de payer plus que 3 p. c.

Qui donc va fournir le capital à cette Banque qui ne prêterait qu'à un taux aussi réduit? L'État, qui aujourd'hui jette des millions dans des dépenses somptuaires.

Si les millions qui sont dépensés pour l'éclaircissement, le redressement des chemins, pour bâtir une route continentale, étaient plutôt mis à la disposition, au moins en partie, du cultivateur, afin de lui permettre de restaurer ses propriétés, de faire les travaux nécessaires pour donner du rendement à sa terre, pour se procurer ce dont il a besoin pour la faire valoir, le cultivateur pourrait employer, donner du travail, du moins dans notre Province, aux chômeurs.

Les cultivateurs qui, depuis dix ans ou moins, ont abandonné leur terre pour la ville, y reviendraient, et ce retour à la terre, ces travaux qui y seraient faits, non-seulement donneraient aux cultivateurs ou habitants des campagnes cette puissance d'achat nécessaire à l'industrie.

Je lisais un des discours de l'honorable Ministre de l'Agriculture, M. Godbout, qui prêche l'union, l'adoption de meilleures méthodes de production, de vente. Il n'y a rien à redire à cette prédication, mais avant de prêcher au cultivateur et l'évangile, il faut d'abord lui donner l'avantage de demeurer sur le sol et les moyens de pratiquer cet évangile; ce que je suggère sont les seuls moyens.

Nos gouvernants se sont-ils jamais demandé quelles auraient été les conséquences économiques si, depuis 1920, au lieu de jeter l'argent à la construction de chemins, de ponts et d'autres travaux, peut-être utiles, mais non nécessaires, ils avaient employé ces millions à la restauration des fermes tant habitées qu'abandonnées, à la fertilisation d'un sol qui avait déjà dans le passé, nourri ses fils.

Tribune Libre

(Suite de la première page)

défendrait toujours le faible contre le fort. Peu de temps après l'encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI, glorieusement régnant, nous est arrivée ici au Canada et c'est avec plaisir que nous pouvons constater qu'une partie de l'encyclique s'accordait avec le programme conservateur, au grand honneur de M. Camilien Houde.

Amis lecteurs, il est probable que cette lettre sera ridiculisée par plusieurs; voulez-vous rire davantage; établissez un rendez-vous et je me rendrai discuter de vive voix; là ce sera encore plus drôle.

Merci, M. le Rédacteur, de votre hospitalité.

Arthur MORISSETTE, cultivateur.

Le vrai remède

Saint-Denis

Comte Kamouraska, P. Q.

M. le directeur

Il y a déjà plusieurs mois que sevit la crise mondiale. Beaucoup de savants et d'économistes cherchent la solution de ce problème. Cependant, cette crise semble vouloir s'éterniser malgré le travail qui s'est fait. Est-ce qu'on s'est posé cette question au début de ces terribles crises économiques et financières: Ces malheurs, d'où viennent-ils? La réponse est évidente à donner. C'est qu'un trop grand nombre ont oublié Dieu et ses commandements. Que se passe-t-il, de nos jours, dans certains endroits? Comment le jour du dimanche est-il observé par certaines gens? Que d'actes faits à la modestie malgré les mandements des évêques. Que de réclames on fait au cinéma! Voici le temps de l'avent, l'époque des fêtes. C'est le moment choisi pour l'annoncer avec plus d'éclat dans les journaux pour entraîner les âmes loin des fêtes religieuses dans les débauches. On est surpris ensuite de voir la prospérité d'autrefois en core s'éloigner!

Pensez-vous, chers lecteurs, si tous les habitants de la terre se prosternaient humblement et repentaient devant Dieu que toutes ces misères-là ne disparaîtraient pas? Oui! Certes, il n'y a que la pénitence et la prière qui puissent ramener la prospérité.

Lors des apparitions de la Très Sainte-Vierge, à Lourdes, à la Sallette, et tout récemment, en 1917, au Portugal, à Fatima, petite bourgade, cette bonne Mère a demandé de faire pénitence et de réciter bien dévotement le chapelet. Ce n'est pas sans raison que la Reine du Ciel est venue apporter ce message à la terre.

Espérons au moins que les catholiques sauront répondre aux désirs et aux vœux de Dieu en mettant en pratique les recommandations de la divine Messagère, en observant bien les commandements de

Dieu qui peut seul conduire la barque universelle, sans naufrage vers le port de la prospérité et de la paix.

Avec l'apôtre Saint-Pierre, disons avec foi de toute notre âme: "Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons!"

De votre serviteur, Jean-Baptiste BOUCHER, Saint-Denis, Qué.

Au pays de chez nous

LES TERRES FERTILES DU NORD DES LAURENTIDES

Beaucoup de ceux qui n'ont jamais visité l'immense territoire de notre empire du Nord, manifestent de la surprise quand on leur parle des possibilités agricoles des terres du nord des Laurentides. Ce pays est trop près du pôle, disent-ils.

Ces gens semblent avoir une telle crainte du froid, que en leur fait perdre le... nord, comme on dit au Saguenay.

Sans doute ils ignorent que le grenier de l'univers c'est présentement nos terres des provinces de l'Ouest, et que ces terres sont plus au nord que celles de l'Abitibi et du Nord ontarien. Ce qu'il y a en chez nous des gens qui ne savent pas ou du moins feignent d'ignorer que l'une des meilleures régions agricoles de l'Amérique du Nord, c'est celle de la rivière la Paix avec ses quarante-sept millions d'acres de terre des plus fertiles, et que cette région déjà fameuse est plus au nord que l'Abitibi québécois et ontarien. Wembley, région de la rivière la Paix, où M. Trelle récolte le blé qui remporte le championnat mondial, est à quelque 400 milles plus au nord qu'Amos, Abitibi. A quelques centaines de milles plus au nord encore, à Fort Vermillion, les Pères Oblats récoltent de grands champs de blé depuis plus de 50 ans.

Serait-ce parce que les terres agricoles de l'Abitibi et du Nord ontarien sont chez nous qu'elles valent moins que les terres de même qualité, ailleurs?

Ces terres d'alluvions argileuses couvertes de forêts, cachées aux rayons du soleil depuis des siècles, doivent être débarrassées, des alluvions qui retiennent l'eau à des profondeurs variables, ont besoin d'égouttement.

C'est ce que font les colons progressifs de notre empire du Nord. Aussi arrivent-ils à récolter des grains de choix pour les semences, des légumes, des foins et des trèfles qui peuvent rivaliser avec ceux des meilleures régions agricoles.

Ceux qui ont des enfants à établir et qui veulent les établir sur de bonnes terres peuvent sans crainte aller au nord des Laurentides. Avec du travail intelligent ils arriveront à se créer de bons établissements agricoles.

En 1920, M. Eugène Gilbert, maintenant de Taschereau, laissait Garthby sans argent pour s'établir en Abitibi. Il travailla d'abord à la journée, puis il prit le lot 34, rang 6, de Prival. La besogne était dure, car M. Gilbert avait une famille de douze enfants à faire vivre. Depuis, M. Gilbert a défriché et mis en bonne culture 40 acres de terre, il s'est logé une bonne maison, les autres dépendances nécessaires sur une ferme bien tenue, il a un troupeau de huit vaches, des porcs, des volailles, etc., bref, c'est maintenant un agriculteur progressif. Et dans la région où demeure M. Gilbert, de bonnes familles pourraient facilement se placer.

Et le service de colonisation, Chemin de fer National du Canada, Montréal, pourrait leur faciliter une visite de cette région.

J.-E. LAFORCE

La loi de faillite - L'union

Saint-Norbert, d'Arthabaska, 4 décembre 1931.

M. le Directeur,

Je vous envoie le nom d'un nouvel abonné. En même temps, je vous demande un espace dans vos colonnes. Je me suis toujours intéressé à l'Union Catholique des Cultivateurs, établie en 1924 par le travail de géant de M. Laurent Barré, député provincial actuel. M. Barré, à force de travail et de sacrifices, a réussi à former des cercles de l'Union dans un grand nombre de paroisses. Il avait le concours de notre regretté M. Ponton, qui a lutté et bataillé, dans le Bulletin des Agriculteurs, dans l'intérêt des cultivateurs. Ces défenseurs qui ont travaillé honnêtement et qui travaillent encore, ont droit à nos plus sincères félicitations.

La loi de faillite! Tout le monde la connaît, et plusieurs trop par expérience.

Un jour, un cultivateur que je connaissais bien, fut actionné pour une somme de trois cents piastres qu'il avait empruntée; cela fut cause qu'il fut mis en banqueroute, car tous ceux à qui il devait voulaient se faire payer. L'homme des faillites fut réquisitionné, il fit son opération. Il fit un in-

"CASSEZ" CETTE MAUVAISE TOUX

et cc

RHUME DANGEREUX

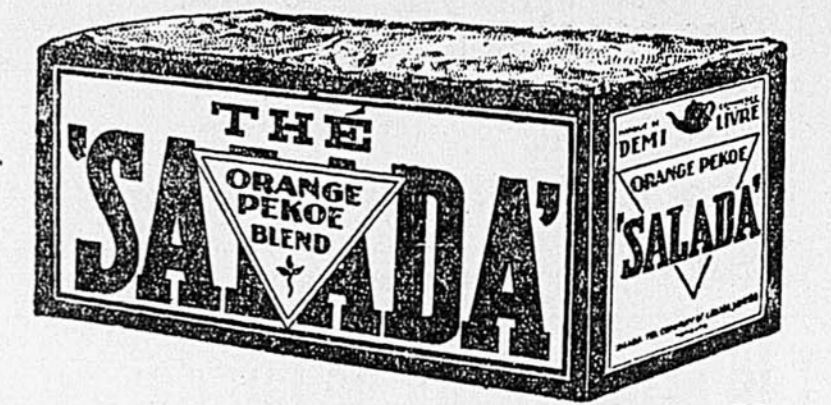
avec le fameux

Sirop ESKIMO

L'Onguent ESKIMO est souverain contre eczéma, grattelle, démangeaison, etc.

Prix 50c et 75c En vente partout CIE ONGUENT ESKIMO MANSONVILLE, QUE. Echantillon gratis sur demande

Saveur très distinctive



Servi partout, dans les meilleurs hotels et restaurants 'Frais des Plantations' 7. 118

de juge à Berlin? Non! Seulement un gouvernement qui fait la pluie et le beau temps, des lois où la conscience et le bon sens sont jetés par-dessus bord. Le bill réformateur relégué dans l'ombre tout le bien que le parti libéral a fait pendant les quelque 33 années passées. Cette loi étale à la vue du monde entier le mépris du plus faible.

Est-ce la politique des pères de la Confédération qui ont fondé l'union des provinces du Canada? Cette loi aura pour résultat d'isoler la province de Québec et de former un sentiment hostile envers nous. Que diraient Cartier, Macdonauld, Laurier? Grand Dieu! Il ne s'agit pas de lever les bras si haut et dire "Hands off Quebec" et passer, le sourire aux lèvres, une loi qui aura une répercussion désastreuse plus tard.

Pourquoi faire des élections? Si

tout est permis, ils n'auront qu'à déclarer de par là que les élections sont validées! Aucune protestation ne tiendra debout, et voilà!

Nous n'avons pas besoin d'opposition. Que veut dire le bill Dillon? Nous d'abord, et après nous, le déluge. Où allons-nous? Jos. GAUDRAULT

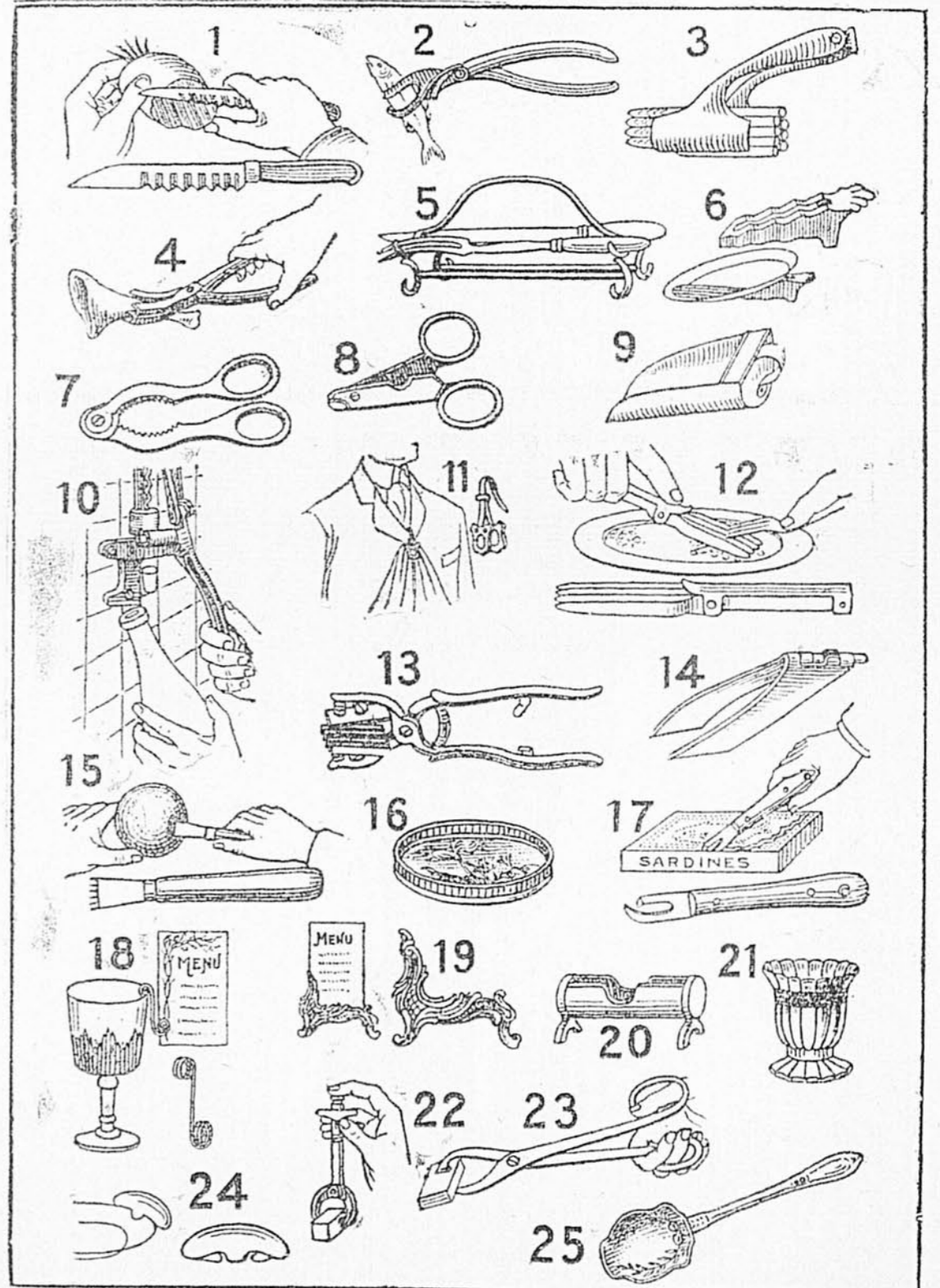
OEUFs -- OEUFs -- OEUFs

Cultivateurs, vous recevez le plus haut prix du marché, si vous expédiez vos oeufs à

CREMERIES PAPINEAU 2117 rue Mont-Royal Est FR. 0689 Montréal

Vocabulaire bilingue par l'image

USTENSILES DIVERS



VOCABULAIRE

1. Un couteau à julienne: a vegetable knife; 2. La pince à poissons: the fish tongs; 3. La pince à asperges: the asparagus tongs; 4. La pince à gigot: the meat tongs; 5. Un porte-service à découper: a carving-set holder; 6. Un cale-plat: a dish incliner; 7. Un décapsulateur: a crown bottle opener; 8. Un débouchoir: a bottle opener; 9. Une main d'épicière: a scoop; 10. Un tire-bouchon mural: a bracket cork-screw; 11. Un fixe-serviette: a napkin fastener; 12. Un masticateur: a masticator; 13. Un mâche-croûte: a crust crumbler; 14. Un plumoir: a pluck tongs; 15. Un couteau à zester: a zesting knife; 16. Un dessous de bouteille: a bottle tray; 17. Un ouvre-boîte: a can opener; 18. Un verre porte-menu: a menu-holder glass; 19. Un porte-menu: a menu stand; 20. Un porte-couteaux: a toothpick holder; 21. La pince à sucre: the sugar tongs; 22. La pince à sucre: the sugar tongs; 23. Un porte-arêtes: a fish bone holder; 24. Une spatule à fraises: a strawberry spoon.

pencher les plats pour y puiser plus facilement le jus ou la sauce.

9. Comment se nomme cet accessoire d'épicerie? — C'est une main d'épicière dont on fait usage pour prendre du sucre, de la farine, etc. La petite poignée du bout est une poutelle.

12. Avec quoi coupe-t-on finement les aliments pour suppléer à la dentition? — Avec un masticateur.

13. Qu'emploie-t-on pour broyer de la croûte de pain durci? — Un mâche-croûte.

15. Qu'enlève-t-on avec un couteau à zester? — Le zeste ou écorce extérieure jaune d'une orange ou d'un citron. On donne encore le nom de zeste à la cloison membraneuse qu'il y a à l'intérieur d'une noix.

Q. Que fait-on avec les zestes d'orange ou de citron? — Des sirops et des remèdes.

Q. D'où vient le mot zeste? — D'après le dictionnaire Bescherelle, ce serait une onomatopée venant du petit bruit qui se fait lorsqu'on glisse vivement, sur l'enveloppe des fruits, le tranchant d'un couteau.

19. Quel est l'avantage des porte-menus? — D'empêcher le menu de traîner sur la table, de l'encombrer en prenant la place des plats, de se salir et de salir la nappe.

20. Que met-on dans ce petit vase en forme d'angle? — Des cure-dents.

faits les cure-dents? — En bois, ou en métal.

Q. En quoi sont ornés ou portés

avec des hampes de plumes d'oie l'autre partie d'une plume qui est recouverte de barbutules se nomme tige.

24. Quand on mange du poisson, qu'est-il à propos de fixer au bord de chaque assiette pour y déposer les arêtes? — Un porte-arêtes.

25. Avec quel ustensile sert-on les fraises naturelles? — Avec une spatule ou pelle à fraises.

DEVOIR — Selon le cas, composer une phrase en français ou en anglais avec chacun des mots ou expressions ci-dessous:

(A) Asperge, poisson, zeste, tire-bouchon, porte-menu, cure-dent, décapsulateur, ouvre-boîte, main d'épicière, mâche-croûte.

(B) Strawberry, tongs, fish, sugar, bottle opener, can opener, knife, toothpick, napkin, bottle tray.

REDACTION — Nommez les meubles, linges et ustensiles que l'on voit ordinairement dans une salle à manger et dites l'usage qu'on en fait.

Extrait de l'ouvrage de l'abbé Étienne Blanchard: Vocabulaire bilingue par l'image. Prix relié: \$0.60; franco: \$0.68. Chez les libraires ou à l'adresse suivante: L'abbé Étienne Blanchard, Église Notre-Dame, Montréal, Timbres acceptés. Demander aussi: Recueil d'Idées (60), Dictionnaire du Bon Langage (60), Manuel du Bon Parler (30), Jeu de Carles du Bon Parler (35), Un garde! (40). Ajouter dix pour cent pour frais de port.

La session provinciale

Le bill de la gazoline, le bill des fonctionnaires municipaux

La Chambre ajourne au 11 janvier

Après une courte séance, mardi dernier, la Chambre des députés s'est ajournée au 11 janvier.

La discussion a été assez paisible et d'ailleurs les députés avaient plutôt hâte d'en finir pour retourner vers leurs foyers. Le bill imposant une nouvelle taxe sur la gazoline a été adopté en troisième lecture, ainsi que le bill pour protéger les fonctionnaires municipaux.

La séance terminée, les députés se sont séparés en se souhaitant joyeux Noël.

Le vote des femmes

A l'ouverture de la Chambre, le premier ministre appelle le numéro du bill relatif à l'éligibilité de la femme et à son droit de vote.

Tout surpris, le Dr Plante, qui est parrain du bill, fait observer:

"Je comprends qu'à la veille de Noël, le premier ministre est désireux de faire un cadeau aux femmes de cette province; je lui demanderais tout de même d'attendre à janvier pour aborder l'étude de cette importante question".

Le bill de la gazoline

El l'on passe à l'étude du bill de la gazoline, dont M. J. E. Perrault demande l'adoption en deuxième lecture. La gauche réclame le vote mais comme les députés conservateurs ne sont que quatre, le Dr Plante se lève avec la gauche. Les membres sont appelés et le bill est adopté par un vote de 28 à 4.

La Chambre se forme alors en

comité des subsides et le bill est étudié clause par clause. L'article 7 provoque une discussion. En voici le texte: "Toute personne qui, dans la province, achète de la gazoline sans payer le droit imposé sur son achat en vertu de l'article 4, commet une infraction à la présente loi et est passible d'une amende de pas moins de dix dollars et de pas plus de cent dollars, et, à défaut du paiement de l'amende, des droits et des frais, d'un emprisonnement d'un mois".

M. Duplessis estime que cet article va trop loin ou manque de précision. En effet, dit-il, tout automobiliste qui ira acheter de la gazoline s'expose à être pincé s'il ne s'enquiert pas du prix et paie sans savoir s'il a payé la taxe.

M. Perrault admet qu'à la rigueur l'incident pourrait se produire mais la loi n'est pas faite dans ce but. On se propose plutôt de prévoir le cas de certains acheteurs de gazoline qui se font des provisions à crédit. Dans l'intervalle, le marchand peut faillir et la province y perdrait.

M. Barré entre dans la lutte et fait observer à la droite: Il existe actuellement une situation grave dans certaines municipalités. Si on n'y pourvoit pas, plusieurs municipalités devront poursuivre pour

des dettes avant janvier et ces dettes seront prescrites.

M. Taschereau: Cette situation existe et nous allons y pourvoir. Le député de Rouville aura l'occasion d'applaudir au geste du gouvernement.

Le bill de la gazoline est alors adopté en troisième lecture.

Le bill des fonctionnaires municipaux

M. L. A. Taschereau appelle alors le bill concernant certains officiers municipaux. La gauche s'empresse de voir que l'on veut entamer la discussion sur un bill si important à une heure aussi tardive dans la droite passe outre.

M. Perrault explique qu'il s'agit d'assurer une certaine permanence aux officiers municipaux comme le vérificateur, le contrôleur, le chef de police, le trésorier et tous les directeurs de services.

M. Maurice Duplessis est en faveur du principe du bill et estime que l'on doit placer ces employés dans le cadre des conseillers municipaux, mais il soutient qu'il faut enlever le juge est illégal: "Vous imposez une enquête, mais le rapport ne sera pas exécuté. A quoi bon cette enquête? Ne vaudrait-il pas mieux indiquer qu'aucun employé ne pourra être destitué à moins d'un vote des quatre cinquièmes des membres du conseil?"

M. Gaull prétend que cette loi est contraire à l'autonomie des municipalités qui devraient rester libres de renvoyer un officier, notamment dans le cas d'incompétence ou de malversation.

M. Barré fait remarquer que les enquêtes judiciaires ne sont pas toujours expéditives, même dans les cas où la loi prescrit diligence et qui ont la présence. Il arrive que des causes sont pendantes devant les tribunaux pendant des années. Il pourra donc arriver qu'un fonctionnaire indigne retarde et allonge les procédures pendant des mois, peut-être des années et reste en fonction malgré son indignité et en dépit de l'administration responsable au peuple.

M. Perrault fait remarquer que le rapport du juge ne sera pas exécuté par respect pour l'autonomie municipale. Quand le juge aura dit que tel officier mérite ou ne mérite pas la destitution, le conseil prendra la responsabilité de le destituer. S'il ne tient pas compte du rapport, aux élections suivantes, D'ailleurs, un vote des trois quarts des membres du conseil est exigé par la présente loi.

Autres bills

Le bill est adopté en troisième lecture par un vote de 26 contre 5. La loi constituant un corporation l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu est adopté sur division. Le bill de Québec est adopté en deuxième lecture sans discussion, de même que le bill modifiant la charte de la Beautharois Light, Heat and Power.

Bons souhaits

L'ordre du jour épuisé, le premier ministre se lève: "Avant de demander l'ajournement, je tiens à souhaiter à tous un joyeux Noël et une bonne année. J'espère qu'en 1932, le gouvernement continuera à faire passer des lois aussi bonnes qu'en 1931". Comme M. Gaull se lève, le premier ministre ajoute en riant: "Le chef de l'opposition va sans doute appuyer la motion dans les termes qu'elle a été présentée". M. Gaull souhaite une bonne année à tous mais sans aller au delà.

L'organisation du crédit...

(Suite de la première page)

actuellement limité à 60,000 francs; leur taux, fixé à 3 p.c., peut descendre à 1 p.c. si l'emprunteur est un pensionné ou une victime de guerre. On a voulu, ensuite, favoriser le développement des coopératives agricoles; à cet effet, des prêts à long terme peuvent être consentis à ces sociétés, pour un montant égal au double de leur capital versé, pour une durée allant jusqu'à 50 ans et à un taux de 3 p.c. Une mesure qui a fortement contribué au succès des caisses agricoles est celle qui leur a permis de recevoir des dépôts et de les confier à la Caisse nationale. Elles ont trouvé là des ressources considérables et le crédit rural à court terme repose aujourd'hui en très grande partie sur l'utilisation des dépôts faits par les paysans eux-mêmes. Les opérations des caisses de crédit agricole n'ont cessé de s'amplifier; les chiffres suivants donneront quelque idée de l'aide qu'elles ont apportée à notre agriculture et de la régularité de leur fonctionnement. Dans un premier tableau, nous indiquons les mouvements de capitaux relatifs à chaque catégorie de prêts, depuis l'installation de chacune d'elles, jusqu'en octobre 1930 (en mille francs).

Table with 2 columns: Category (e.g., MOUTONS VIVANTS, MOUTONS ABATTUS, AGNEAUX DU PRINTEMPS, etc.) and Amount (e.g., 3.50, 1.00, 86.00, etc.).

Quelques importantes que soient les sommes mises par l'Etat à la disposition des Caisses, elles ne suffisent pas à subvenir aux besoins du crédit agricole.

Les ressources de la Caisse nationale sont multiples. Dès 1920, elle a été admise à gérer la dotation initiale de 40 millions dont nous avons déjà parlé, les dépôts de fonds de caisses régionales, le produit des fonds qu'elle était autorisée à émettre par l'intermédiaire de ses caisses et les crédits que des lois successives lui ont alloués. La dotation initiale, accrue du montant des redevances de la Banque de France et des remboursements des crédits de la loi du 4 mai 1918 pour la culture des terres abandonnées, s'élevait en 1931, à près de 1,150 millions. Malgré son importance, cette somme s'est révélée insuffisante. La loi du 2 août 1923 a mis à la disposition de la caisse une somme de 600 millions destinée à faciliter les travaux d'électrification rurale; la loi du 15 juillet 1925 lui a donné 500 millions pour les prêts à moyen terme, la loi du 4 août 1929, lui en a donné 250 pour les prêts à long terme et, le 30 mars 1931, une nouvelle avance de 500 millions lui a été versée, en même temps qu'on étendait à de nouvelles catégories d'agriculteurs le bénéfice des crédits à moyen terme.

Les dépôts de fonds faits par les caisses régionales à la Caisse nationale ont suivi une progression rapide: de 151 millions au cours de l'année 1921, ils passaient à près de 500 millions pour 1925, dépassaient largement le milliard en 1927 et ont atteint environ 2,500 millions en 1930. Le solde créditeur de ces dépôts atteignait un milliard à la fin du dernier exercice. C'est grâce à ces dépôts que les prêts à court terme de notre agriculture — qui est ainsi à elle-même son propre banquier — ont pu être assurés.

L'énorme mouvement de fonds des caisses est placé sous la surveillance de l'Inspection des finances et de la Cour des Comptes, mais il existe, en dehors de ces caisses, des institutions qui ne font pas appel aux avances de l'Etat et qui échappent fâcheusement à tout contrôle. C'est une situation anormale et qui saurait d'autant moins se prolonger que beaucoup de ces caisses "libres" ont subi de grosses pertes du fait de la crise économique.

Un projet de loi, actuellement devant le Sénat, décide que toutes les caisses désireuses de bénéficier des privilèges fiscaux accordés aux organismes de crédit agricole devront se soumettre au contrôle de l'Etat. Les caisses "libres" seront ainsi placées dans l'alternative de renoncer à ces privilèges ou de laisser l'Etat exercer sur elles son droit de regard dans l'intérêt de l'épargne paysanne à laquelle elles font parfois dangereusement appel.

D'autres projets, inspirés par les circonstances, sont en cours, pour élargir encore les facilités de crédit aux agriculteurs (blé, viticulture, oléiculture) particulièrement éprouvés par la crise. Enfin, on cherche à consolider les caisses, en limitant la faculté que leurs membres ont, comme dans toute coopérative, de se retirer à tout instant en se faisant rembourser leurs parts sociales; on s'efforce aussi d'associer encore le mécanisme que nous avons décrit, par des mesures à la fois techniques et juridiques.

Ces diverses réformes ne visent que des détails secondaires. L'organisation du crédit agricole en France se montre solide, comme dans les autres pays, et elle est en droit d'en attendre. Elle résulte d'initiatives réfléchies, d'efforts persévérants, auxquels ont participé aussi bien le Parlement, les administrations locales que les intéressés eux-mêmes. Au début, le crédit agricole visait simplement à fournir aux paysans les fonds de roulement nécessaires à la marche de leurs exploitations. Peu à peu, le crédit à moyen terme est apparu et leur a permis d'entreprendre des améliorations et des modifications à grand rendement. Puis c'est l'accession à la propriété qu'on a voulu faciliter et enfin l'éclatement et la vie des associations agricoles qui permettent aux paysans de mieux travailler et de retirer un meilleur prix de leur travail.

Nos institutions de crédit agricole ont suffi à toutes ces tâches; on peut les considérer comme un des plus belles créations de l'Etat français depuis quarante ans et, comme un des éléments les plus actifs de l'amélioration du sort des classes rurales.

Roger PICARD, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

15 sept. 1931. (L'Actualité Economique).

La situation du marché du foin

Le marché du foin accuse, à l'heure actuelle, une offre surabondante de fourrages de toutes catégories. En peu de temps, les prix ont baissé de \$5 à \$10 la tonne et il est à redouter qu'ils ne baissent encore davantage si l'on ne parvient pas à ouvrir de nouveaux débouchés étrangers ou, pour le moins à harmoniser la production de cette récolte avec les besoins domestiques.

Présentement, les provinces de l'Est ne disposent pas d'un marché intérieur suffisant pour écouler leur production dans le pays; mais elles sont contraintes d'exporter. Le sort et l'avenir du surplus de cette récolte sont sous l'entière dépendance des marchés américains et européens et de leurs conjonctures. C'est donc dire que notre marché de foin comporte de grands risques.

La tendance toujours croissante sur les marchés étrangers nommés ci-haut, de prohiber ou de réglementer, excepté en cas de disette, les importations et les ventes de produits fourragers d'origine étrangère a eu pour conséquence de peser considérablement sur notre marché d'exportation et de compromettre l'écoulement de nos meilleurs foins disponibles.

Les droits d'entrée aux Etats-Unis sur le foin canadien sont de \$5 la tonne. Cette taxe américaine représente, à elle seule, presque le prix actuellement offert aux cultivateurs pour leur foin pressé de qualité no 2 et no 3.

On peut dire également que, bien qu'il y ait rareté de foin sur les marchés de la Grande-Bretagne, il ne faut espérer présentement aucun débouché de ce côté. Les taux de transport et d'assurance ajoutés aux frais de courtage calculés à la présente valeur de la livre sterling pour du foin pressé de première qualité, représentent un montant qui ne laisse guère de marge avec les prix actuellement en cours sur les marchés anglais. Les frais de livraison, en Angleterre, payés, il resterait une balance moyenne d'environ \$4 la tonne à être divisée entre les commerçants

et les producteurs canadiens. La demande domestique, depuis quelques années, a diminué graduellement devant l'invasion du camion-automobile et du tracteur. Les chevaux ne sont plus employés dans les divers travaux où ils étaient naguère indispensables. Egalement, le transport moderne alimente les cours à bestiaux, des grandes villes avec tant de régularité qu'il n'est plus nécessaire aux commerçants de viande de boucherie en gros, possédant des entrepôts frigorifiques, de garder de fortes réserves vivantes et de les nourrir deux à trois semaines avant l'abattage.

L'abondante offre de foin de toutes catégories de la dernière récolte que l'on observe à l'heure actuelle, est un fait naturel et caractéristique à cette saison. Seulement, vu le manque de débouchés étrangers, il importe de recommander instamment aux producteurs, pour améliorer les conditions d'écoulement domestique, de faire preuve d'une plus grande réserve dans l'offre des foins de qualité médiocre. Dans tous les centres, c'est pour le foin de première qualité que le marché manifeste le plus d'intérêt. Les prix de ces fourrages n'ont fléchi que dans une faible mesure et paraissent maintenus à un niveau plus régulier qu'elle ne l'est actuellement.

Les cultivateurs n'ont aucun intérêt à réaliser ici et là quelques prix extrêmes et à voir de ce fait les cours subir de fortes fluctuations.

Pour le présent, le premier pas à accomplir en vue de créer des conditions de prix et d'écoulement plus stables sur le marché du foin consiste dans l'organisation coopérative rurale et dans l'adaptation de l'offre à la demande domestique. Et l'an prochain, si possible, chaque producteur devrait, dans son propre intérêt, contribuer le plus possible aux efforts qui seront sans doute tentés pour assurer la régularité de la production.

L. P. CLICHE. (Service des marchés et des engrais chimiques).

La production du blé en Allemagne

Hambourg, 26 — Les estimations finales des récoltes de céréales en Allemagne font voir des réductions considérables sur les chiffres provisoires antérieurs dans le cas du seigle et de l'avoine. Comparativement à l'année dernière, le rendement total du seigle est réduit d'environ un million de tonnes métriques (6,680,000 tonnes comparativement à 7,679,000). D'un autre côté, la production des autres variétés de céréales est supérieure à la précédente. A cause de la plus grande superficie cultivée en blé le rendement total de ce grain, ainsi que de l'épeautre, s'est élevé cette année à 4,366,000 tonnes métriques ou 160,378,000 boisseaux, ce qui est le plus grand rendement de plus que pour 1930. D'un autre côté, le rendement du blé dépasse la moyenne des cinq années antérieures de près de 30 pour cent. La récolte d'orge est aussi supérieure à celle de l'année dernière, partiellement comme résultat d'une plus grande étendue cultivée en cette céréale. L'augmentation de la quantité de l'avoine moissonnée a été le résultat d'une amélioration sur le rendement de la pauvre récolte de l'année dernière.

soin chaque année d'environ 9-500,000 tonnes de céréales panifiables, réparties à peu près également entre le blé et le seigle. Cette année, la céréale panifiable qu'il faudra à été estimée à aussi peu que 8,600,000 tonnes, vu la situation économique défavorable. Si l'on tient compte de la proportion de la récolte de blé qui ne conviendra pas pour la minoterie, il semble probable que la réduction de l'importation nette pour le blé sera aux environs de 540,000 tonnes métriques ou 20,000,000 de boisseaux, dont 200,000 tonnes ont déjà été obtenues par l'achat du blé des Etats-Unis à même les stocks du Federal Farm Board.

Le sucre

Les importations de sucre brut en novembre se sont élevées à 71,000,000 de livres contre 62,000,000. La valeur est restée presque inchangée à \$1,334,000. Pour les 11 premiers mois de l'année les chiffres sont de 732,000,000 de livres valant \$16,900,000.

Pour le sucre raffiné, les chiffres sont de 2,000,000 de livres valant \$52,000 et pour les 11 premiers mois de l'année, de 19,047,000 livres valant \$511,000. Les exportations de novembre se sont élevées à 2,248,000 livres valant \$100,000 et celles des 11 mois à 13,844,000 livres valant 675,000 dollars.

NOUVELLES DES PRIX CE QUE VOUS ACHETEZ PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

Table with 3 columns: Product (e.g., FARINE A PAIN, DRECHE DE BRASSERIE, PETROLE, SUCRE, MELASSE, SEL, LARD SALE, GRAIN MOULU, TOURTEAUX DE LIN), Unit (e.g., Le sac, La tonne, Le gallon), Price.

NOUVELLES DES PRIX CE QUE VOUS VENDEZ Prix du gros, net, livré à Montréal — Dernières corrections, mardi, 1 h.

Table with 3 columns: Product (e.g., BEURRE DE BEURRIERIE, MIEL BLANC, MOUTONS VIVANTS, FROMAGES LOCALS, MIEL AMBRE, MOUTONS ABATTUS, FROMAGE COLORE, MIEL BRUN, AGNEAUX DU PRINTEMPS, FROMAGE BLANC, SIROP D'ERABLE, AGNEAUX ABATTUS, OEUFS, PORCS VIVANTS, POULES VIVANTES, PORCS ABATTUS, POULES ABATTUES, VACHES VIVANTES, DINDES ABATTUES, OIES VIVANTES, VEAUX DE LAIT VIVANTS, CANARDS ABATTUS, VEAUX DE CHAMPS VIVANTS, LAPINS VIVANTS, VEAUX DE CHAMPS ABATTUS).

LES JEUNES DU QUEBEC A L'EXPOSITION ROYALE DE TORONTO

Dans le médaillon: le jeune Herménégilde Drolet, du cercle de jeunes agriculteurs de St-Raymond, Portneuf, dont l'exhibé a remporté le 1er prix dans le concours interprovincial de la pomme de terre à l'Exposition Royale de Toronto, tenue récemment.

Advertisement for the Quebec Young Farmers at the Toronto Royal Exhibition. Includes a photograph of a group of young farmers and a portrait of M. Louis-Georges Bournival. Text describes their success in the potato contest and lists other winners like M. Lorenzo Giguère and M. Adrien Desautels.

Activités Agricoles Fédérales

LE TRÈFLE ROUGE

Pour la première fois depuis cinq ans la production de trèfle rouge au Canada en 1931 se rapproche de la quantité nécessaire pour les besoins du Canada.

Le Canada a obtenu cette année une récolte beaucoup plus forte que d'habitude de trèfle rouge de bonne qualité et qui, dans des conditions ordinaires, rapporterait un beau bénéfice aux producteurs.

Rappelons ici que la graine canadienne est bien supérieure à la graine importée pour l'emploi au Canada. Il a été démontré sur les fermes expérimentales au Canada, que dans la culture générale au Canada, que la récolte provenant de graine canadienne souffre beaucoup moins de l'hiver que la récolte provenant de graine importée.

NOS PRODUITS EN ANGLETERRE

Nous trouvons la note suivante dans le journal "Le Canada" qui est publié toutes les semaines à Londres: "Il arrive sur le marché britannique beaucoup de denrées alimentaires canadiennes de toutes sortes. Au point de vue de la qualité, du prix et du bon aspect général, ces produits ne le cèdent en rien aux autres produits de la même catégorie, de n'importe quelle partie du monde et des maisons canadiennes d'où ils sortent sont soulagés à une surveillance rigoureuse de la part du gouvernement."

LES BONS TAUREAUX

Le succès de production du troupeau Holstein, à la station expérimentale de Lacombe, Alberta, s'est amélioré régulièrement depuis que l'on emploie des engrais azotés d'origine canadienne à haute production. Dans le rapport de la station pour l'année dernière M. F. H. Reed, le gérant, fait ressortir cette amélioration en comparant la production des filles issues de cinq taureaux avec celle de leurs mères. Le troupeau original se composait de cinq vaches, qui avaient produit en moyenne 14,839 livres de lait, titrant 1.96 pour cent de matière grasse.

Nouvelles du C.N.R.

LA GUERRE EST DÉCLARÉE... LE POIL ET LA PLUME VOLONT DANS L'AIR.

Le Poil et la Plume volent dans l'air, a guerre est déclarée entre le poil et la plume, le poil australien. La bataille doit se livrer en territoire canadien et les arbitres seront les ménagères de chez vous. Ce sont les Australiens qui ont commencé en nous expédiant par le "Canadian Highlander", arrivé à Halifax, 15,000 lapins australiens qui sont actuellement en route par le Canadian National vers différentes provinces et particulièrement l'Ontario.

UN MORCEAU DE PLUM-PUDDING

Les chefs cuisiniers du Canadian National préparent l'exemple aux ménagères canadiennes en faisant non seulement leurs recettes de bonne heure, mais en cuisinant dès maintenant pour la Noël afin de leur plum-pudding, par exemple, soit

Appréciations nos produits agricoles

But de la participation du ministère de l'agriculture de Québec aux grandes expositions - Rôle éducatif des exhibits agricoles - A Québec

Toutes les expositions locales, nationales ou internationales, qu'il s'agisse d'art, de science, d'industrie ou d'agriculture, sont tenues principalement dans un but de vulgarisation, avec le souci de mettre en relief, devant les yeux du public, le progrès accompli dans chaque sphère au cours d'une année, d'une décennie, ou d'une période encore plus longue.

En plus de généreux octrois accordés aux sociétés d'agriculture ou aux diverses commissions qui organisent de tels événements officiels, en plus de services d'officiers compétents qu'il met à la disposition des directeurs des expositions pour donner des conférences, des démonstrations, juger les exhibits agricoles, etc., le gouvernement par l'intermédiaire de quelques-uns de ses départements, contribue à l'intérêt et au succès des expositions par d'importants exhibits éducatifs.

Lorsqu'il s'agit de nos grandes expositions annuelles, où l'agriculture occupe une place prépondérante, le ministère de l'agriculture de Québec est tout désigné pour faire sa large part. Aussi remplit-il cette mission chaque année par l'installation de magnifiques exhibits aux grandes expositions des Trois-Rivières, de Sherbrooke, et à l'exposition provinciale de Québec, exhibits qui constituent l'une des principales attractions non seulement pour les visiteurs venus de la campagne, mais aussi pour les citadins qui ont ainsi l'opportunité d'admirer à leur loisir les plus beaux spécimens de nos produits agricoles.

Le fumier de ferme contient tous les éléments exigés par les plantes, aussi bien les trois éléments principaux, azote, phosphore et potasse, que les éléments plus rares. Il peut donc combler des besoins que l'on s'expose à négliger en préparant un engrais chimique concentré. Il est généralement admis cependant que le fumier employé seul ne donne pas les meilleurs résultats. Lorsqu'il est employé en supplément, on peut réduire la quantité de principes fertilisants fournis par les engrais chimiques, mais sans perdre en qualité des tabacs produits. Les engrais immédiats tirés du fumier employé de cette façon sont réglés quelque peu par la saison parce qu'en une année humide la récolte s'assimile une plus grande partie des éléments fertilisants qu'en une année sèche.

LA VALEUR DU FUMIER DE FERME - COMME ENGRAIS POUR LE TABAC

Le fumier de ferme contient tous les éléments exigés par les plantes, aussi bien les trois éléments principaux, azote, phosphore et potasse, que les éléments plus rares. Il peut donc combler des besoins que l'on s'expose à négliger en préparant un engrais chimique concentré. Il est généralement admis cependant que le fumier employé seul ne donne pas les meilleurs résultats. Lorsqu'il est employé en supplément, on peut réduire la quantité de principes fertilisants fournis par les engrais chimiques, mais sans perdre en qualité des tabacs produits.

Les regards des visiteurs qui pénétraient dans le Palais de l'Agriculture par l'entrée principale étaient tout d'abord attirés par la section des produits de l'agriculture organisée par le ministère de l'agriculture et la Société des producteurs de sucre d'érable de la province de Québec, une coopérative qui doit son existence à l'initiative et à l'appui du département et qui, depuis sa fondation relativement récente, a établi l'industrie du sucre et du sirop d'érable sur une solide base commerciale et assurée à ces produits une perfection et une uniformité qu'ils n'avaient pas auparavant.

Nouvelles du C.N.R.

LA GUERRE EST DÉCLARÉE... LE POIL ET LA PLUME VOLONT DANS L'AIR.

Le Poil et la Plume volent dans l'air, a guerre est déclarée entre le poil et la plume, le poil australien. La bataille doit se livrer en territoire canadien et les arbitres seront les ménagères de chez vous. Ce sont les Australiens qui ont commencé en nous expédiant par le "Canadian Highlander", arrivé à Halifax, 15,000 lapins australiens qui sont actuellement en route par le Canadian National vers différentes provinces et particulièrement l'Ontario.

UN MORCEAU DE PLUM-PUDDING

Les chefs cuisiniers du Canadian National préparent l'exemple aux ménagères canadiennes en faisant non seulement leurs recettes de bonne heure, mais en cuisinant dès maintenant pour la Noël afin de leur plum-pudding, par exemple, soit

Cyrille Vaillancourt, chef de la section des produits de l'érable au ministère de l'Agriculture, qui depuis des années consacre tout son temps et tous ses talents à la perfection de cette industrie bien canadienne. "Aucun produit ne sort de notre fabrique de Plessisville", poursuit-il, "sans avoir été soigneusement inspecté, classifié et emballé dans les meilleures conditions. Il n'entre dans la fabrication de nos marchandises aucun ingrédient étranger, aucun colorant. Nos produits sont absolument purs et c'est justement ce qui leur permet de conserver toute leur richesse, leur saveur et la faveur du public consommateur chez nous aussi bien qu'à l'étranger."

Cet important exhibit, témoignage de l'énorme progrès accompli en ces dernières années dans le domaine de l'industrie de l'érable, était sous la direction de M. Vaillancourt, assisté de MM. L.-J.-A. Dupuis, et J.-R. Méthot, instructeurs, et de M. Charles Lauthier, secrétaire.

La section suivante était occupée par le Service de l'Horticulture qui, sous l'active direction de son chef, M. J.-H. Lavioie, a pris depuis quelques années une extension tellement considérable que quatre étages n'étaient pas de trop pour illustrer les activités de ses six principales branches: la culture maraîchère, la culture fruitière, les conserves, la pomme de terre, les tabacs et la protection des plantes. Faute d'espace, la section des Jeunes, qui relève du Service de l'Horticulture, avait son Bureau de renseignements pour les jeunes agriculteurs dans le Palais des Arts, à une faible distance du Palais de l'Agriculture.

Toutes les teintes et toutes les couleurs étaient rassemblées et agréablement agencées à l'étalage de la culture maraîchère qui occupait la partie centrale de l'installation. Dans un encadrement gracieux de fleurs aux tons chauds, toutes les variétés de légumes que l'on récolte en notre province étaient représentées par des échantillons de toute beauté. On remarquait principalement des aubergines, du céleri, et des choux-fleurs de belle venue, récoltés à Chicoutimi, ce qui est du nouveau, car cette région du nord, jusqu'à date, avait été considérée comme peu propre à la culture des légumes. Force nous est maintenant de nous rendre à une évidence: toutes les variétés de légumes qu'avent des principes agricoles bien appliqués et des méthodes bien appliquées, on peut désormais obtenir dans ce territoire, des résultats jusqu'ici inespérés.

La même remarque pourrait s'appliquer à la Péninsule de Gaspé, qui est en train de se conquérir une brillante renommée comme productrice de pois verts maintenant recherchés pour leur haute qualité non seulement en notre pays, mais aux Etats-Unis, principalement sur le marché de New-York. La Gaspésie a toujours dans cette culture une source de revenus qu'elle exploite avec succès, à en juger seulement par les tiges géantes et les superbes gousses de pois verts qui constituaient son exhibit.

La pomme était en honneur à l'étalage de la culture fruitière, mais, contrairement aux années passées, alors que l'installation renfermait pratiquement toutes les variétés produites dans la province, l'exhibit consistait cette année presque exclusivement en "Melba", une nouvelle variété de pomme d'été l'une très grande valeur, bonne tout à la fois à la cuisson, et dont on avait voulu souligner tout particulièrement l'apparition sur le marché. La pomme Melba, produit d'un arbre très rustique, et par conséquent plus apte à résister aux maladies propres aux vergers, de même qu'aux gelées souvent fatales, est une création de la Ferme expérimentale d'Ottawa qui promet beaucoup pour l'avenir, et que le Service de l'Horticulture s'efforce d'implanter dans la province de Québec.

Pour la première fois, le même service avait, en collaboration avec l'Association des Fabricants de Conserves de la province de Québec, préparé un exhibit des plus complets faisant voir les nombreuses variétés de conserves industrielles fabriquées par ces établissements de la province. Cette industrie, grâce à l'aide puissante du ministère de l'Agriculture, a fait d'énormes progrès depuis quelques années et elle est aujourd'hui une exploitation des plus prospères. Elle offre au cultivateur, à la fermière et au maraîcher un nouveau débouché pour l'écoulement, sur une plus grande échelle, des produits de leurs champs, elle donne du travail à un grand nombre d'employés, et elle est un nouvel agent de circulation de l'argent chez nous. Considérée, comme une industrie arriérée, elle méritait d'être mise sous son véritable jour.

Cet exhibit, par la variété des articles exposés, leur belle apparence, leur emballage soigné et la qualité contrôlée des matières premières entrant dans leur préparation, n'a pas dû manquer son but principal qui était de démontrer aux visiteurs que notre province ne se cède maintenant à aucune autre du Dominion sous le rapport de l'industrie des conserves alimentaires.

La section du tabac - vif sujet d'intérêt pour les hommes amateurs des plaisirs que procure l'usage de la plante à Nicot - était constituée par d'agréables sujets en nature représentant les variétés les plus recommandées pour la pipe et

le cigare. On y voyait aussi du tabac en feuilles de différentes catégories pour la flûte à cigarette, l'enveloppement à cigare et pour la pipe. Sous l'impulsion donnée par le Service de l'Horticulture, la culture du tabac, dans ses meilleures variétés, prend d'année en année, chez nous, un développement considérable. Des expériences sont poursuivies, dans le but d'améliorer constamment les tabacs à cigare, et développer aussi la culture du tabac à cigarette. Si nous arrivons à produire chez nous ce dernier tabac en quantité suffisante pour alimenter nos fabricants de cigarettes, nous pourrions en cette province des millions de dollars que nous expédions annuellement à l'étranger pour l'achat du tabac à cigarette. Les recherches et les essais faits jusqu'à date nous permettent de prévoir la réalisation de cet objectif dans un avenir rapproché.

La protection des plantes est reconnue comme l'une des branches les plus utiles du Service de l'Horticulture. Grâce à elle, le tribut payé chaque année par l'agriculture aux insectes et aux maladies des plantes a été diminué considérablement. Les épidémies sont prévenues dans la mesure du possible et si, par la force des choses, elles s'abattent sur un district, tous les moyens sont mis en oeuvre pour enrayer leur progrès le plus efficacement possible. L'exhibit du Bureau de la protection des plantes retenait donc l'attention des visiteurs plutôt par son côté utilitaire que par son éclat.

L'examen de cet étalage permettait aux visiteurs de réaliser toute l'étendue des dégâts qui peuvent causer les insectes et les maladies affectant les cultures et les animaux. Dans des bocaux on pouvait voir des fruits et légumes attaqués par des larves, tandis que sous des cages vitrés des fenilles et des tiges donnaient une idée des ravages dus aux chenilles et autres insectes nuisibles, aux maladies qui se transmettent rapidement d'une plante à l'autre, comme la grippe espagnole, la typhoïde et la peste chez les humains. Pour bien démontrer l'importance du principe "il vaut mieux prévenir que guérir", à côté de ces échantillons portant les traces de l'appâtillage ravageur des insectes ou d'une maladie infectieuse, il avait toute une collection des divers ingrédients, fruits d'expériences chimiques et de recherches approfondies, utilisés dans la protection des cultures. Le fameux Vert de Paris conserve bien encore toutes ses anciennes propriétés et partant son utilité, mais il a perdu sa couronne de panacée universelle, de remède à toutes les maladies des plantes, d'instrument de combat contre tous les insectes. Autour de lui se range maintenant une importante colonne d'attaques dont chaque unité joue un rôle qui lui est propre. Chaque ingrédient à ses propriétés bien déterminées, il a un emploi particulier à combattre, et de ce fait ses chances de victoire sont augmentées. L'étalage était complété par une présentation de diverses herbes vénéneuses de la province de Québec, telles que l'herbe à la puce, l'herbe à poux, etc., etc. Tous ces exhibits du service de l'Horticulture étaient sous la direction de MM. Z. Beaudry et Joseph Grisé, instructeurs pour les conserves, de MM. Jean-neret Bardoux, pour les légumes et les fleurs, de M. Maurice Talbot, pour les fruits, et de M. Omer Caron, pour l'entomologie.

Le dernier exhibit dont nous parlerions, et qui n'était pas l'un des moindres, était constitué par une multitude de travaux d'art domestique présentés par les Cercles des fermières de la province de Québec et l'Ecole provinciale des arts domestiques. Cette installation occupait une longueur d'une cinquantaine de pieds et offrait une collection d'ouvrages dont la diversité et les couleurs chatoyantes constituaient un ensemble des plus agréables. Devant la perfection des travaux maintenant exécutés par les mains expertes de nos fermières et des élèves de l'Ecole des arts domestiques, les plus difficiles sont forcés d'admettre que nous avons réalisé un grand pas, que cette industrie de la campagne, pour parler en termes de commerce, est présentement en voie de prendre un grand développement qui sera pour le foyer rural une nouvelle source de revenus fort appréciables. Le souci de mettre nos fermières dans l'exécution de ces divers travaux: tapis de lin, pièces de lingerie, tapis crochétés, broderies de toutes sortes, menus objets de fantaisie, etc., est la preuve évidente qu'elles ont suivi les enseignements qui leur ont été donnés par les conférencières mises à leur disposition par le ministère de l'agriculture de Québec, ou encore par les membres du personnel enseignant qui, depuis deux ans, ont eu l'occasion de suivre les cours donnés gratuitement par l'Ecole des arts domestiques de Québec.

Cette section considérable était sous la direction conjointe de M. Henri-C. Boies, chef du service de l'Economie rurale, et de M. O.-A. Bériau, directeur de l'Ecole des arts domestiques. Les travaux furent jugés par Mmes Corinne Méthot, Eugène Paré, Estelle Leblanc, Véronique Durand et Béatrice Carboneau, toutes conférencières de la section de l'économie domestique.

En résumé, toutes ces sections et installations, dont l'organisation générale avait été confiée à MM. Jos. Morin et A.-G. Lambert, du ministère de l'Agriculture, constituaient une véritable leçon de choses dont la présentation ne laissait rien à désirer, et dont tous les visiteurs ont su apprécier le rôle éducatif. Ceux qui ont eu l'avantage d'admirer ces exhibits ont en certainnement retenu l'impression que la province de Québec n'a rien à envier aux autres provinces du pays sous le rapport de la qualité de ses produits agricoles, de ses conserves, et des arts domestiques, et que le commerce local n'a aucune raison justifiée d'aller chercher ses approvisionnements en dehors de nos frontières quand nous avons chez nous des articles de toute première qualité, produits par les nôtres pour notre consommation, pour notre propre usage.

Cet exhibit, par la variété des articles exposés, leur belle apparence, leur emballage soigné et la qualité contrôlée des matières premières entrant dans leur préparation, n'a pas dû manquer son but principal qui était de démontrer aux visiteurs que notre province ne se cède maintenant à aucune autre du Dominion sous le rapport de l'industrie des conserves alimentaires.

La section du tabac - vif sujet d'intérêt pour les hommes amateurs des plaisirs que procure l'usage de la plante à Nicot - était constituée par d'agréables sujets en nature représentant les variétés les plus recommandées pour la pipe et

le cigare. On y voyait aussi du tabac en feuilles de différentes catégories pour la flûte à cigarette, l'enveloppement à cigare et pour la pipe. Sous l'impulsion donnée par le Service de l'Horticulture, la culture du tabac, dans ses meilleures variétés, prend d'année en année, chez nous, un développement considérable. Des expériences sont poursuivies, dans le but d'améliorer constamment les tabacs à cigare, et développer aussi la culture du tabac à cigarette. Si nous arrivons à produire chez nous ce dernier tabac en quantité suffisante pour alimenter nos fabricants de cigarettes, nous pourrions en cette province des millions de dollars que nous expédions annuellement à l'étranger pour l'achat du tabac à cigarette. Les recherches et les essais faits jusqu'à date nous permettent de prévoir la réalisation de cet objectif dans un avenir rapproché.

PETITES ANNONCES

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot additionnel.

A VENDRE Bétail canadien et Holstein enregistré et accredité. Prix modéré pour livraison prompt. 2 béliers Leicester, excellent type à fourrure. S'adresser à Georges C.-E. Nolteux, St-Jean-Baptiste, comté Rouville, Qué. 49-50-51-52

Magnifique cheval reproducteur Percheron, pesant 1875 livres, âgé de 7 ans, ayant toujours remporté le premier prix aux expositions. S'adresser à Joseph Poulletier, Bie, comté Rimouski. 49-50-51-52

Un troupeau complet de dix bêtes de Brown Swiss enregistrées et accreditées. Vente à bonnes conditions pour cause de départ de propriété. S'adresser à Georges H. Robert, 6025, Christophe-Colomb, Montréal. 49-50-51-52-53-54

Faites aiguiser vos plaques de tondeuses, 50 cts la paire. Satisfaction garantie. Envoyez vos plaques et .05 cts pour poste. Payez après l'aiguisage. Acheté aussi les plaques usagées. S'adresser à Polidore Demers, L'Ange-Gardien, comté Rouville, Qué. 50-51-52

AIGUISAGE DE TONDEUSE Nous aiguiserons toutes lames de tondeuses (clippers) que vous nous ferez parvenir par la maille au prix de \$0.50 le set. Payez après l'aiguisage. Acheté aussi les plaques usagées. S'adresser à Polidore Demers, L'Ange-Gardien, comté Rouville, Qué. 52-1-2

AIGUISAGE DE TONDEUSES Faites aiguiser vos plaques de tondeuses, 50 cts la paire. Satisfaction garantie. Envoyez vos plaques et .05 cts pour poste. Payez après l'aiguisage. Acheté aussi les plaques usagées. S'adresser à Polidore Demers, L'Ange-Gardien, comté Rouville, Qué. 52-1-2

Poulets Bray d'un jour Les ventes de poulets d'un jour provenant des postes d'élevage Bray ont dépassé en 1931, celles de 1930 par plus de 100,000 têtes. Il doit y avoir une raison à cela.

C'est par une sélection parfaite de tous les troupeaux conduite par un inspecteur compétent du Ministère de l'Agriculture depuis quatre ans, et par l'examen du sang fait par notre propre bactériologiste depuis six ans qu'on a pu faire reconnaître les qualités supérieures des poulets Bray.

Demandez notre catalogue et notre liste de prix. Pour chaque commande de 100 poulets faite avant le 15 janvier, on donnera 10 poulets gratuits en plus. La première édition aura lieu le 11 janvier.

Bray Chick Hatchery, 36 Clayburn Avenue, St. Catherine, Ont. Autres postes d'élevage à Brompton, Dunnville, Hagersville, Lindsay, Peterboro et Welland. 52-1

POSITION DEMANDEE

Un fabricant de beurre et fromage, exportateur de lait et fabricant de crème à la glace, demande position pour 1932. Pourrait fournir les meilleures références. S'adresser à J.-L. Barth, 185 Notre-Dame, Côte Ste-Thérèse, Qué. 52-1-2

Tuyaux de fer Toutes grosseurs, bons comme neufs; coupés et filés de longueur voulue. Aussi tous les accessoires pour les armoires et à bas prix. Aussi fournitures, radiateurs, baignoires, toilette. Universal Pipe & Salvage Co., 874 Wellington, Montréal.

GRATIS Montre et nombreux beaux cadeaux. Le 1er qui achète un minimum d'articles, coton, couvre-lit, rideau, broderie estampée, articles de toilette, etc., donnés gratuitement à ceux qui vendront nos graines de jardin à 7 cts le paquet. Toujours en main et à bas prix. Demandez 50 paquets et notre catalogue. L'Union des Jardiniers, Engr., Lévis, P.Q.

UNIVERSAL BRAND Gros Sel Allemand et toutes vos viandes auront bien meilleur goût, si vous les salez avec le meilleur goût, si vous les salez avec le meilleur goût, si vous les salez avec le meilleur goût.

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX Contre: TOUX, GOURME, BRONCHITE et SOUFFLE Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyez franco par la poste sur réception du prix: 50c la bouteille. Agent pour le Canada. DR JOS. COMTOIS ST-BARTHELEMY, P.Q.

Machinerie et Fournitures Modernes au Service de l'Industrie Laitière Il nous fait plaisir de vous rappeler que chez B. TRUDEL & CIE Vous trouverez un assortiment complet de machines et fournitures nécessaires à compléter toute installation nouvelle de Laiterie de la ferme, de la ville et du village, ainsi que pour beurrier et fromagerie. Nous avons aussi, à votre service, nos ingénieurs dessinateurs qui vous guideront dans toute nouvelle installation, ou changement que vous désirez faire dans votre installation présente. Demandez nos catalogues, nos prix et les conditions de paiements. Tous renseignements demandés seront fournis avec empressement. B. TRUDEL & CIE 304, PLACE D'YOUVILLE Case Postale 484 Montréal Tél. MAquette 8067

La colonisation au pays du Saguenay et ses détracteurs

Les missionnaires-colonisateurs chargés d'établir chez eux les "Canayens" du pays du Saguenay n'ont pas une mince besogne, et cette tâche n'est pas de celles qui apportent le plus de gratitude.

Cette année, ces missionnaires ont placé 1600 familles au pays du Saguenay, dont 1500 pour le moins sont nées de la région et y ont vécu toute leur vie.

La crise du papier ayant forcé la fermeture des moulins des petits villages de Bagotville, Port-Alfred, Val-Jalbert, étant cause que d'autres moulins ont aussi fermé leurs portes ou ralenti grandement leur production dans les gros villages de Chicoutimi, Jonquières, Kénogami, Rivier Bend, etc., des centaines de familles de cultivateurs ont dû aller chercher ailleurs leur pain quotidien.

Les cures des paroisses, surtout ceux des villages de Bagotville, Bagotville, Saint-Alexis de la Grande-Baie firent appel au missionnaire-colonisateur, l'abbé Bergeron, lui demandant de les aider à solutionner ce problème difficile.

Les deux missionnaires-colonisateurs, aidés par les divers pasteurs des paroisses du pays du Saguenay, s'attelèrent à la tâche comme des hommes qui veulent faire cesser la désertion de nos campagnes pour le bénéfice des villes américaines par ce temps de crise.

La tâche n'était pas facile. Aux chômeurs vintrent se joindre des fils de cultivateurs réclamant des terres pour s'établir.

Et les terres étaient difficiles à obtenir, parce que généralement sous licences forestières. Toute cette population d'anciens agriculteurs et de fils de cultivateurs voulait des terres. Les détenteurs des licences leur en refusaient facilement.

Les gens du Saguenay, solides gaillards et les travaux de l'agriculture et de l'industrie forestière ont formés, envahissent les terres sans s'occuper qu'elles fussent ou non sous licence forestière et ils commencèrent des travaux de défrichement.

Les nouveaux colons, ruinés par la fermeture des usines, n'avaient aucun moyen de subsistance, du moins pour le plus grand nombre. Mais on n'établit pas 1600 familles sans qu'il soit nécessaire de sillonner la forêt de chemins nouveaux, de bâtir et d'organiser tout ce qui est nécessaire pour faire d'une

forêt des paroisses agricoles organisées. Cela ne se fait pas du jour au lendemain et nécessite beaucoup de travail.

De plus, quand vient l'hiver, l'industrie forestière est stagnante, la position du colon devient précaire. Pour obvier, au moins en partie, à ces difficultés, et permettre à ces familles canadiennes de s'établir au pays pour de bon, les missionnaires ont obtenu du gouvernement qu'une prime spéciale de défrichement soit payée pour cinq acres, à raison de \$15 l'acre étant ainsi au colon nouveau l'avantage, à l'automne, de toucher \$75 pour s'acheter des provisions.

Comme cette prime ne s'applique qu'aux nouveaux colons, quelques anciens agriculteurs, jobbers de chantiers, qui s'étaient mis à faire du défrichement sur des lots qu'ils détenaient illégalement depuis des années, eurent à l'instinct de ne pas laisser passer cette occasion.

Ce ne fut pas tout. En voyant tant de "Canayens" du Saguenay s'établir sur les terres de leur région, poussés ou par des marchands de bois évincés, ou par des détenteurs de lots qui ne peuvent obtenir de boni pour le défrichement parce qu'ils sont en violation des lois en ce qui concerne les règlements, ou encore poussés tout simplement par l'espoir de contradiction, voilà que certains marchands de bois qui s'étaient mis à empêcher les "Canayens" du Saguenay de s'établir sur les terres de la région où ils sont nés, le pays du Saguenay.

Les deux missionnaires-colonisateurs, aidés par les divers pasteurs des paroisses du pays du Saguenay, s'attelèrent à la tâche comme des hommes qui veulent faire cesser la désertion de nos campagnes pour le bénéfice des villes américaines par ce temps de crise.

La tâche n'était pas facile. Aux chômeurs vintrent se joindre des fils de cultivateurs réclamant des terres pour s'établir. Et les terres étaient difficiles à obtenir, parce que généralement sous licences forestières. Toute cette population d'anciens agriculteurs et de fils de cultivateurs voulait des terres. Les détenteurs des licences leur en refusaient facilement.

Les gens du Saguenay, solides gaillards et les travaux de l'agriculture et de l'industrie forestière ont formés, envahissent les terres sans s'occuper qu'elles fussent ou non sous licence forestière et ils commencèrent des travaux de défrichement.

Les nouveaux colons, ruinés par la fermeture des usines, n'avaient aucun moyen de subsistance, du moins pour le plus grand nombre. Mais on n'établit pas 1600 familles sans qu'il soit nécessaire de sillonner la forêt de chemins nouveaux, de bâtir et d'organiser tout ce qui est nécessaire pour faire d'une

Lelaît pour les écoliers

Première d'une série de causeries radiodiffusées du poste CNRO tous les vendredis à 5 heures de l'après-midi, par M. W. F. Stephen, secrétaire-trésorier du Conseil national canadien d'industrie laitière, Ottawa, Ontario - 3e série

J'ai choisi le sujet dont je viens de mentionner le titre pour la première causerie de cette série irradiée du CNRO, vu qu'il est bien de saison. Nos enfants, filles et garçons, sont en plein dans l'effervescence de leurs études et de leurs jeux à l'école. Lorsque l'enfant étudie, il dépense beaucoup d'énergie chaque jour. Les écoliers se donnent l'habitude tout au jeu quand vient le temps de la récréation et consomment une somme d'énergie additionnelle. Comment répareront-ils cette perte? Par la nourriture qu'on leur donne à leurs foyers? Quelquefois celle-ci ne supplée pas les vitamines nécessaires, surtout si le lait n'est pas compris dans le régime alimentaire. Trop fréquemment, il arrive que le petit garçon ou la petite fille se lève trop tard pour pouvoir prendre un déjeuner suffisant, on se contente d'une bouchée à la hâte — peut-être à peu près nulle en fait d'éléments nutritifs, et Tom ou Jeanne se sent fatigué ou languissant avant la récréation du matin. Il est dit que 70 pour cent du travail quotidien s'accomplit dans les quatre heures qui précèdent l'heure de midi. De là la nécessité d'un déjeuner substantiel. Nous avons vu dire qu'un petit garçon se contentait pour son petit déjeuner d'un morceau de bûche aux pommes et d'une tasse de café. Comment ce petit garçon pouvait-il réussir dans ses classes? Il y a dix chances contre une pour qu'il fut à peu près épuisé vers dix heures.

Maintenant, mères de famille, c'est à vous qu'incombe la sérieuse responsabilité de l'alimentation de vos enfants — laissez-moi vous demander une question. Voyez-vous à ce que vos enfants prennent, en sus d'un fruit, un bon plat de céréales, arrosé de beaucoup de lait et de beurre? Un enfant fera un meilleur travail à l'école, s'adaptera aux jeux, si son régime comprend une quantité généreuse de lait. Dans une causerie antérieure également radiodiffusée, je vous disais que les enfants, pendant la période de croissance, avaient besoin de ces aliments contenant une proportion considérable de protéine, tel que le lait, la viande, le poisson, les œufs, les fèves, les pois, les céréales et les légumes en feuilles. La protéine est indispensable à la construction et à la restauration des tissus musculaires. Le lait contient un pourcentage élevé de cet élément alimentaire précieux, et sous une forme de digestion facile. Aucun aliment autre que le lait, ne contient autant des constituants nécessaires à la croissance et au rétablissement des forces.

En sus de ce qui est nécessaire à la croissance, les enfants ont besoin de combustible pour tenir le

corps chaud et pour fournir l'énergie qu'usent les activités musculaires. Le lait contient des éléments de chaleur. J'ai parlé de la protéine dans le lait, qui est nécessaire au maintien de la santé et donne la résistance au corps. Dans notre climat si froid ces aliments qui produisent la résistance du corps à la maladie sont des plus désirables, et l'un des plus importants est le lait. Les matières grasses du lait s'unissent à la protéine pour fournir à ceux qui en font usage, une santé florissante et la résistance à la maladie. Ces matières grasses sont connues sous les noms de crème et de beurre, aliments dont la valeur est insurpassable. La matière minérale du lait se nomme chaux ou calcium. On se trouve le petit garçon ou la petite fille qui n'aime pas à avoir des dents blanches comme des perles? L'usage du lait contribue à la possession de dents saines et blanches — du moins, c'est ce que disent tous les dentistes de renom. (Nous développerons ce sujet davantage dans une autre causerie). Ensuite, tous les écoliers et les écolières aiment qu'un sang riche et rouge coule dans leurs veines. Le phosphate dans le lait aide à la production d'un sang rouge reflété par de jolies roses rosées. Point n'est besoin de rouge artificiel ou de cosmétique pour les lèvres pour qui boit beaucoup de lait — soit au moins un verre à chaque repas.

Une compétence en fait d'alimentation dit: "Comme nourriture à toute épreuve, il n'y a jamais eu et n'y aura jamais rien de tel que le lait, sans parler d'un substitut impossible. C'est le produit perfectionné dans le laboratoire même de la Nature, et le meilleur travail de la Nature ne peut pas être égalé même par le génie humain."

Ensuite, les jours d'école veulent dire des enfants affamés. Si le lait n'est pas servi à l'école, comme la chose devrait se faire, voyez à ce que les petits garçons et les petites filles aient leur part à la maison. Rappelez-vous que le meilleur "Régime" du monde est un verre de lait. Mères, le LAIT est l'aliment le plus économique que vous puissiez donner à l'écolier et à l'écolière. Ménagez sur autre chose s'il le faut, mais ne mesquinez pas sur le lait. Essayez-le, mères, et voyez vos enfants se développer, étudier plus facilement et mieux, perdre leur nervosité et devenir plus heureux.

Nous remercions le poste CNRO du privilège qu'il nous accorde d'irradier cette causerie, et nous espérons que ceux qui l'ont entendue l'ont trouvée intéressante et instructive.

Moscou, capitale de la misère

Les lignes suivantes sont extraites d'un rapport rédigé par une personnalité belge qui a récemment traversé la Russie.

Nous arrivâmes le matin à Moscou vers 10 heures, des guides officiels du bureau Intourist se précipitèrent sur les voyageurs étrangers. Je refuse leur offre préférant accompagner la dame française qui me montrera des endroits populaires que les guides évitent avec juste raison.

Nous nous arrêtons à la consigne pour y déposer quelques bagages. C'est un petit local sombre et sale où une population en haillons, hardes à la main attendent son tour. L'atmosphère d'humanité non lavée, d'il y a dix ans, d'un mélange est intolérable, cependant le préposé au guichet a vu à notre apparence que nous étions des étrangers, il nous a fait passer avant tout le monde, ce qui est fort apprécié.

Sur la place de la gare, 10 cochers se précipitent vers notre clientèle probable, nous les mettons en compétition et nous embarquons dans la voiture la moins chère. Un petit cheval nerveux nous entraîne dans les rues qui furent autrefois achalandées, actuellement ce n'est que poussière et crasse accumulées, route défoncée, fontaine anonyme aux vœux creux et aux regards saisis espion, pieds nus ou chaussures éculées, enfants tristes et partout le silence.

Devant les coopératives des femmes attendent patiemment des heures durant la répartition insuffisante d'une quantité de lait, ou la ration au compte-goutte d'un pain brunâtre et collant qu'un honnête cheval de brasseur bruxellois refuserait sans hésitation.

Pendant ce temps-là le blé est exporté à l'étranger et le peuple russe est privé d'articles de première nécessité. C'est mortel de voir tous ces magasins et étalages vides.

Pendant ces quelques heures passées à Moscou, j'ai eu l'occasion de pénétrer dans plusieurs bureaux officiels. J'ai essayé tous les moyens de locomotion, taxis, tramways et autobus, partout j'ai constaté la saleté et le désordre. Dans les voitures de transport en commun il fallait véritablement du courage pour ne pas descendre immédiatement et résister à l'odeur écœurante que répand toute la foule russe ainsi qu'à la misère étalée.

La crainte de poux et la quasi-certitude d'en attraper ajoutaient encore au sentiment de malaise éprouvé, mais par contre quelle joie de se sentir convenablement vêtu et d'appartenir à un pays libre au milieu de tous ces pauvres bougres qui acceptent sans réaction apparente, les duretés d'un régime utopique.

Tandis que la foule erre sans but dans les rues aux magasins absolument vides, on ne voit aucun produit alimentaire à acheter en dehors des coopératives gouvernementales. Il reste quand même

quelques restaurants à l'usage des étrangers et des Russes privilégiés dont les situations officielles leur permettent l'accès. Le Savoy est un de ces endroits où un luxe relatif, bien caché aux regards indiscrets par des rideaux hermétiques, reçoit dans sa décoration criarde et aux sons de son orchestre languoureux une clientèle composée principalement d'étrangers de passage ou travaillant en Russie, d'ingénieurs russes et d'officiels venus de la province et qui goûtent ainsi un semblant de confort qui ne s'obtient qu'à des prix que ne plaçaient les plus exclusifs n'approchant même pas en Europe. A titre documentaire, un lunch composé d'une salade, de quatre tranches de jambon arrosé de deux verres de bière, sans café, ni fruit, ni dessert, y a coûté, pourboire non compris, la somme de roubles 17,00 soit environ 300 francs pour deux personnes; comme pain, une composition aussi brunâtre qu'élastique accompagnée d'un beurre très blanc et sans goût.

Rapport favorable de la Banque Provinciale

ACTIF LIQUIDE 82% DES OBLIGATIONS AU PUBLIC, COMPARATIVEMENT A 58% L'AN DERNIER

On lira dans une autre colonne le rapport financier de la Banque Provinciale du Canada, en date du 30 novembre 1931. A cause d'une moindre activité générale dans le commerce, l'industrie et la finance, les profits de la Banque Provinciale du Canada furent un peu moins élevés d'après les chiffres du bilan, mais par contre l'actif liquide était considérablement augmenté à la clôture de l'année fiscale.

Le compte de profits et pertes indique des profits réalisés au montant de \$467,438.72 comparé à \$311,457.54 en 1930. En y ajoutant la balance du compte de profits et pertes reportée, s'élevait à \$462,182.69, le total est de \$929,621.41. Le dividende régulier annuel, au taux de 5%, représentant la somme de \$40,000 furent attribués à la réduction sur les immeubles et amortissement. Après paiement de ces items, la balance au compte de profits et pertes est de \$466,621.19.

ACTIF LIQUIDE AUGMENTÉ

La position liquide de la Banque s'est améliorée sensiblement dans le cours de l'année. Lors de la fermeture des livres, les valeurs en caisse, dépôts en banque, les prêts à demande contre nantissement de valeurs, les placements sur valeurs du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités canadiennes, etc., se totalisaient à \$29,817,651.88, correspondant au pourcentage élevé de 62% des obligations au public. L'an dernier, le pourcentage de l'actif liquide était de 58%.

BILAN

En dépit de retranchements faits par le public dans le cours de novembre pour l'achat de dettes du gouvernement fédéral, l'emprunt du service national, les dépôts

totalisés n'étaient en baisse que de moins de 5% sur les chiffres de 1930. Les dépôts ne portant pas intérêt s'élevaient à \$4,983,313.35; les dépôts portant intérêt à \$34,698,414.15, formant un total de \$39,681,727.50, sans tenir compte de dépôts d'argent sources au montant de \$1,509,473.36.

Au chapitre de l'actif, les valeurs en caisse, y compris les balances dues par d'autres banques, étaient de \$3,280,366.23, les valeurs de placement, comprenant les obligations des provinces et municipalités, etc., s'élevaient à \$1,428,282.88, les prêts à demande s'élevaient à \$29,817,651.88 comparés à 27,110,273.81 en 1930. Les prêts aux municipalités ainsi que les prêts courants étaient de \$19,882,809.29, comparés à \$21,601,607.65 l'an dernier, représentant une diminution d'environ 8% nettement explicable par la contraction des affaires résultant de la continuation de la crise économique.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée au bureau chef de la Banque pour mercredi, le 27 janvier 1932.

Le conserve jeune

"Bien que j'aie 66 ans, je puis encore travailler comme un jeune homme", écrit M. W. Houtvoper, de Bigelow, Minn. "Bien des personnes refusent de croire que je suis aussi âgé que je le prétends parce que je suis bien portant et que j'ai l'air jeune. J'attribue largement cela aux bienfaits effets du Novoro du Dr Pierre." En stimulant les fonctions de l'estomac et du procédé de digestion aussi bien qu'en améliorant les actions des intestins et du flux urinaire ce remède est un bienfaiteur pour les personnes âgées. Ce n'est pas un article de droguerie car seuls des agents spéciaux désignés par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., peuvent fournir ce remède.

Livré exempt de douane au Canada.

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 29 janvier, 1932, pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route entre ST-ROSAIRE et la STATION DU CHEMIN DE FER DU CANADIEN NATIONAL à BULSTRODE STATION, à commencer le 1er avril, 1932 prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureaux de poste de ST-ROSAIRE et BULSTRODE STATION, et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

J. TAYLOR, Administrateur de District, Bureau de l'Administrateur de District, Montréal, 22 décembre 1931.

Aux lecteurs du Bulletin des Agriculteurs 10% d'escompte à nos lecteurs qui présenteront ou adresseront ce coupon avec une commande, chez

BOUSQUET & FRERES bijoutiers, orfèvres et joailliers 921, rue Ste-Catherine Est Montréal, Qué. (près de chez Dupuis Frères)

GRATIS PRIMES OR ARGENT Gagnez \$5.00 par jour en vendant nos belles graines de jardin à 3c le paquet. Écrivez-nous aujourd'hui, demandez les graines et le catalogue de Primes. ALLAN NOUVEAUTES St-Zacharie, Qué.



CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 29 janvier, 1932, pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine sur la route entre ST-ROSAIRE et la STATION DU CHEMIN DE FER DU CANADIEN NATIONAL à BULSTRODE STATION, à commencer le 1er avril, 1932 prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureaux de poste de ST-ROSAIRE et BULSTRODE STATION, et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

J. TAYLOR, Administrateur de District, Bureau de l'Administrateur de District, Montréal, 22 décembre 1931.

La Banque Provinciale du Canada

COMPTE PROFITS ET PERTES 30 NOVEMBRE 1931

Table of Profit and Loss account for 30 November 1931, showing credit and debit items with amounts in dollars and cents.

Rapport Général de la Banque au 30 novembre 1931

PASSIF

Table of the Passive side of the balance sheet, including deposits, bills, and other liabilities.

ACTIF

Table of the Active side of the balance sheet, including cash, securities, and other assets.

VÉRIFIÉ ET TROUVÉ EXACT: (Signé) J.-R. CHOUQUET, Comptable-en-chef. POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: (Signé) H. LAPOINTE, Président. (Signé) Chas.-A. ROY, Gérant-Général.

CERTIFICAT DES AUDITEURS NOMMÉS PAR LES ACTIONNAIRES: Nous avons comparé le bilan ci-dessus avec les livres du Bureau-Chef et les rapports certifiés reçus des différentes succursales. Nous avons vérifié les valeurs déduites au Bureau-Chef, représentant les placements de la Banque, et garantissant les prêts. Tous les renseignements et explications que nous avons reçus nous ont été donnés.

Nous sommes d'opinion que les opérations de la Banque qui sont venues à notre connaissance relèvent des pouvoirs de la Banque et que l'état ci-dessus est rédigé de façon à donner un aperçu vrai et exact de la situation de la Banque à l'heure actuelle, après provision pour pertes et créances douteuses, ainsi que l'indiquent les livres de la Banque. (Signé) J.-A. LABRIE, C.A., de Larue & Trudeau, Québec et Montréal. (Signé) GEO. DAVENPORT, C.A., de Midgley & Davenport & Co. Montréal, 23 décembre 1931.

Cheez DUPUIS c'est moins cher. C'est un fait, l'argent est rare et chacun cherche à avoir des marchandises durables tout en payant moins cher. Dupuis Frères a des centaines de mille clients se servant du catalogue Dupuis pour leurs commandes postales. Il savent que chez Dupuis, ils sont chez eux et sont pleinement protégés par notre garantie. Faites vos achats d'hiver chez Dupuis et payez moins cher. ACHETEZ CHEZ DUPUIS ce que vous ne pouvez vous procurer chez votre marchand local. ESCOMTE DE 5% aux membres des Associations Agricoles pour commandes de \$25.00 et plus. Comptoir Postal Dupuis Frères Montréal.

Je suis toujours convaincu que ces contradicteurs ont écrit de la sorte parce qu'ils n'ont jamais visité les nouvelles régions où les missionnaires-colonisateurs ont établi tant de familles cet été. Ils ont écrit sur des rapports sans connaissance personnelle de la cause. Ce qui me porte à cette conviction, c'est que parmi ces messieurs on trouve justement des protégés du gouvernement, sur recommandation des missionnaires. Quant à ceux qui agissent sous l'influence de marchands de bois évincés et de spéculateurs sur lots, en marge des lois, peu importe leur opinion. Je n'ai pas charge de défendre le travail des missionnaires-colonisateurs, encore moins de blanchir le ministère de la Colonisation, de même que je ne connais pas quelles sont les intentions des dirigeants de tout ce mouvement, à part celle de garder au pays autant de familles que possible. Le plus grand nombre de familles est établi sur des terres de première valeur d'autres sur des terres de moins bonne qualité, comme dans

toutes les autres paroisses de la province... Peut-être aussi, en permettant à des familles d'aller s'établir sur des terres moins bonnes, le ministère de la Colonisation a-t-il voulu faire une expérience. Il y a tant de familles placées sur de bonnes terres fortes qui ne réussissent pas parce que leur chef est paresseux ou sans jugement, familles qui l'Etat doit gaver pour que les enfants ne pâtissent pas trop, qu'il peut bien se faire qu'au ministère de la Colonisation on tente de placer sur des terres moins bonnes quelques familles de gens travailleurs et intelligents, pour voir ce qu'elles rapportent comparées à celles des paresseux établis sur de bonnes terres. Dans un des derniers numéros du Bulletin des agriculteurs, un correspondant demande une enquête et pose un certain nombre de questions plus ou moins baroques. Ces colons sont arrivés pour la plupart dans le sud. Pêché passé. Ils sont établis sur des terres dont la culture d'une acre ou deux leur donnera déjà assez de légumes pour leurs besoins, s'ils en cultivent, dont quelques-uns ont une vache, dont quelques-uns ont une chèvre, et c'est déjà la vie assurée, s'ils veulent cultiver pour arriver à ce but. Hesteront-ils? Cela dépend d'eux. S'ils le veulent ils resteront et ils deviendront de bons cultivateurs qui établiront leurs enfants auprès d'eux. S'ils font comme certains criards déjà gavés par le gouvernement, ils devront décamper l'un de ces jours en disant que le pays ne vaut rien. Pour terminer ce article déjà trop long, disons que le mouvement de colonisation fut aussi bien dirigé que possible, que les missionnaires qui ont la charge du choix et du placement des colons connaissent leur affaire et qu'ils travaillent avec désintéressement et dans l'intérêt général du pays. Le défaut du mouvement de colonisation de cette année ne réside pas dans les accusations portées par certains détracteurs peu au fait, ignorants de ce qui se passe ou, encore, portés-paroles déguisés de gens peu sympathiques bien disposés à dénigrer les faits. C'est plutôt parce qu'au pays du Saguenay, au lieu d'établir 1600 familles, on aurait dû en établir 3,000, (ce qui aurait pu se faire sans placer de colons dans les "friques"), et que dans tout le Québec, au lieu d'établir 5,000 familles nouvelles, on aurait dû pour le moins faciliter l'établissement de 10,000 familles. Le défaut de notre cuirasse nationale fut toujours la désertion du sol, la désertion du pays. Toutes les classes de la société, gouvernants et autres, ont le devoir d'aider au retour à la terre. Et dans la crise présente, il faut, si nécessaire, forcer nos dirigeants à faciliter l'établissement de tous les Canadiens au Canada.

J.-E. LAFORCE